



**Direction de la Lecture publique
du Patrimoine écrit et des Archives**

**Projet Culturel ; Scientifique,
éducatif et Social (2021 - 2025)**

Table des matières

PARTIE 1. QUELQUES DONNÉES CLÉS SUR L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL.....	4
1. Aix-en-Provence : ville aisée mais avec d'importants écarts de niveau de vie.....	4
2. Une population jeune et étudiante.....	4
3. Un phénomène d'isolement au sein de la population aixoise.....	5
PARTIE 2. LES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES MÉJANES, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC CRITIQUE..	6
1.L'offre documentaire.....	6
1.1 Les collections de lecture publique.....	6
1.2. Les collections patrimoniales et les archives.....	7
2. Une programmation culturelle riche et dynamique.....	8
3. Les Méjanès, bibliothèque numérique de référence depuis 2016	9
4. Accueil et politique des publics.....	10
PARTIE 3. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS.....	11
OBJECTIF 1 : La bibliothèque facile, le temps de l'accueil et du conseil.....	12
Axe 1 : définir une nouvelle politique des publics autour de l'accueil, de la communication et des horaires.....	12
Axe 2 : développer des services adaptés aux publics du champ social et du handicap.....	13
Axe 3 : garantir des collections faciles et accessibles.....	14
Axe 4 : requalifier la Méjanès-Allumettes : vers une bibliothèque 3ème lieu qui place l'utilisateur au cœur d'une logique de service (BMC).....	15
OBJECTIF N°2 : La bibliothèque, outil d'émancipation et de construction de la personne et du citoyen.....	17
Axe 1 : accompagner les parents, les familles et les structures de la petite enfance dans l'éveil artistique, culturel et corporel des jeunes enfants (0-3 ans).....	17
Axe 2 : accompagner enfants et adolescents dans la découverte et la pratique de la lecture plaisir.....	18
Axe 3 : favoriser l'inclusion numérique (BMC).....	20
Axe 4 : favoriser la construction de l'esprit critique.....	21
OBJECTIF 3: la bibliothèque à vivre, le lieu de l'expérience culturelle et artistique.....	23
Axe 1 : élargir et fidéliser les publics grâce à une programmation renouvelée et structurée.....	23
Axe 2 : créer et coordonner l'activité d'une maison des écritures contemporaines.....	25

Axe 3 : favoriser la participation des usagers.....	25
Axe 4 : requalifier la Méjanes-Allumettes : vers une bibliothèque qui soutient et donne à voir les processus de création (BMC).....	26
Axe 5 : partager le patrimoine et les archives avec le plus grand nombre.....	27
OBJECTIF 4 : la bibliothèque patrimoniale et les archives municipales, des trésors nationaux à la portée de tous.....	29
Axe 1 : mieux connaître et faire connaître les fonds de la bibliothèque et des archives (BMC).	29
Axe 2 : construire le patrimoine et les archives de demain (BMC).....	30
Axe 3 : mieux prendre en compte les risques pour conserver et transmettre (BMC).....	31
Axe 4 : promouvoir le service des archives en interne.....	32
Axe 5 : positionner le site Michel Vovelle dans le parcours culturel des habitants, des touristes et des professionnels (BMC).....	33
OBJECTIF 5 : la bibliothèque sur son territoire, vers plus de proximité.....	34
Axe 1 : adapter l'offre des équipements de proximité aux besoins différenciés du territoire...	34
Axe 2 : mieux irriguer le territoire par l'action culturelle et le développement de points-relais.	35
Axe 3 : conforter les actions hors-les-murs en direction des publics sous main de justice, des gens du voyage et des EHPAD.....	36
PARTIE 4. MOYENS ET CALENDRIER DU PROJET.....	38
1. Moyens financiers.....	39
1.1. Investissement.....	39
1.2. Fonctionnement.....	41
2. Ressources humaines.....	42
2.1. Réorganisation des services, réorganisation du travail.....	42
2.2. Effectifs et recrutements.....	44
2.3. Formation continue.....	45
2.4. Conditions de travail et bien-être au travail.....	46
3. Éléments de calendrier.....	47
4. L'évaluation.....	48

Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) du Réseau des bibliothèques et archives municipales d'Aix-en-Provence définit pour les cinq années à venir les grands objectifs du service et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. La période qu'il couvre (2021 – 2025) comprend la réalisation d'importants chantiers grâce auxquels vont pouvoir se concrétiser bon nombre de ces objectifs et actions : la réhabilitation de la bibliothèque centrale Méjanès – Allumettes (achèvement des travaux mi 2026), le nouveau projet labellisé Bibliothèque Numérique de Référence (2023 – 2025), le Contrat Territoire Lecture (2021 – 2023). Dans cette même période le contrat d'objectifs entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'État, à la faveur de la convention de mise à disposition de deux postes de conservateurs de bibliothèques et archives, est renouvelé et vient conforter des pans entiers du PCSES (Réhabilitation de la Méjanès – Allumettes, développement numérique, diffusion et valorisation du patrimoine).

Le PCSES a été construit à partir de trois sources principales :

- Les orientations que l'équipe municipale et la Direction générale des services ont tracées sur le mandat 2020 – 2026 pour les bibliothèques et archives dans le cadre plus général de la politique culturelle de la Ville, le livre et la lecture publique y occupant une place centrale.
- Un travail de diagnostic sur l'environnement territorial et ses évolutions récentes, notamment grâce au Portrait social des Aixois, réalisé et actualisé par la Direction Générale du CCAS.
- Une démarche participative impliquant tous les agents de la Direction des bibliothèques et archives, depuis la phase de diagnostic entamée fin 2019 jusqu'aux dix groupes thématiques du premier trimestre 2021, à laquelle on ajoutera les contributions de nombreux membres des équipes à l'élaboration du programme de réhabilitation de la Méjanès-Allumettes.

PARTIE 1. QUELQUES DONNÉES CLÉS SUR L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL.

Ville thermale depuis l'Antiquité, Aix-en-Provence dispose d'un exceptionnel patrimoine culturel et s'affirme comme une destination touristique très dynamique. Son pôle universitaire est réputé, elle abrite la seconde cour nationale d'appel et accueille de nombreuses entreprises sur son territoire. La ville compte 142 482 habitants. Pôle urbain central du territoire du pays d'Aix, la ville fait également partie de la Métropole Aix-Marseille Provence. Cependant, la commune a conservé la compétence culturelle et gère toujours ses bibliothèques.

Auparavant communauté urbaine, le Pays d'Aix est désormais un territoire de la Métropole. À ce titre, certaines compétences de la Métropole lui sont déléguées. Le territoire de la communauté du Pays d'Aix comprend trente-six communes et accueille 355.865 habitants.

1. AIX-EN-PROVENCE : VILLE AISÉE MAIS AVEC D'IMPORTANTES ÉCARTS DE NIVEAU DE VIE.

La ville d'Aix-en-Provence est dotée d'une image de ville aisée. En effet, une importante part de la population active se situe dans les catégories socioprofessionnelles "cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires", notamment en raison de la configuration de l'économie aixoise tournée vers le secteur tertiaire et les entreprises de pointe.

- Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 30% de la population active aixoise.
- 46% de la population a un haut niveau de formation
- Un niveau de vie médian élevé : situé à 1874€, il est de 200€ plus élevé que la moyenne nationale. Des revenus plus élevés à Aix-en-Provence signifient aussi des écarts plus importants entre les salaires les plus hauts et les salaires les plus bas.

Cependant, ces chiffres ne doivent pas faire oublier une réalité sociale contrastée. Certaines inégalités perdurent et, comme souvent dans les grandes villes, des poches de pauvreté existent au sein de certains quartiers.

- 12,7% de taux de chômage en 2018 (9,1 % à l'échelle nationale).
- 14 % de personnes sous le seuil de pauvreté (14,8 à l'échelle nationale).

2. UNE POPULATION JEUNE ET ÉTUDIANTE.

Au XV^{ème} siècle, le Roi René, duc d'Anjou et Comte de Provence, transforme le visage d'Aix-en-Provence. Il fonde en 1409 l'Université d'Aix-en-Provence. Dès lors, la ville acquiert sa réputation de haut lieu d'enseignement et de recherche en droit, en lettres et en sciences humaines.

Aujourd'hui, Aix-en-Provence demeure une ville jeune et étudiante.

- 36 000 étudiants à Aix-en-Provence : la ville abrite l'un des principaux campus d'Aix-Marseille Université ainsi qu'un IEP ou encore l'École des Arts et Métiers. Plusieurs lycées de la ville proposent également des cursus d'études supérieures comme des BTS ou des classes préparatoires aux grandes écoles.
- 16% de la population aixoise a entre 18 et 24 ans : cette proportion est élevée, puisque les 18-24 ans ne représente que 9% de la population à l'échelle nationale. Une population concentrée en centre-ville, ce qui s'explique aisément par l'implantation des Facultés proches du centre de la ville.

Les jeunes adultes forment cependant une population plus exposée à la précarité, et qui rencontre notamment des difficultés d'insertion professionnelle ou une tendance au contrat précaire.

- 24 % des 18-24 ans non scolarisés sont sans diplôme
- 13% des 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation
- Les moins de 30 ans sont plus confrontés à la pauvreté que les autres ménages.

3. UN PHÉNOMÈNE D'ISOLEMENT AU SEIN DE LA POPULATION AIXOISE.

La taille moyenne des ménages, c'est-à-dire le nombre de personnes composant un foyer, a diminué fortement pour atteindre 1,9 en 2014. Cette baisse s'explique par certains phénomènes de décohabitation comme les divorces ou le départ des enfants du foyer. C'est aussi une conséquence du départ des jeunes familles de la ville, que l'on peut corréliser notamment au coût du logement. Enfin, le vieillissement de la population participe également à ce phénomène.

- 31 % de familles monoparentales
- Près de 48% des ménages sont composés d'une personne seule
- Une taille moyenne des ménages arrivants plus faible que celle des ménages partants (1,6 contre 1,9 par ménage)

PARTIE 2. LES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES MÉJANES, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC CRITIQUE.

Les Méjanés sont constituées de quatre bibliothèques de lecture publique, d'un site regroupant la bibliothèque patrimoniale et les archives municipales et de deux médiabus qui permettent de proposer 11 permanences dans 10 points de stationnement différents à travers la ville.

Plusieurs étapes emblématiques du développement de la lecture publique ont été franchies ces dix dernières années avec notamment en 2011 une augmentation du nombre d'heures d'ouverture au public à 45 heures pour la Méjanés-Allumettes, l'ouverture en 2014 d'une nouvelle bibliothèque aux Milles (Li Campaneto), l'obtention du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) en 2016, en 2019 le passage à la gratuité et en 2020 l'inauguration d'une bibliothèque dédiée aux fonds patrimoniaux et aux archives municipales (site Michel Vovelle).

Depuis 2015, la réhabilitation de la Méjanés-Allumettes est inscrite dans les grands projets stratégiques de la collectivité. L'agencement des lieux, la configuration des accès et circulations, la majorité des équipements techniques, la plupart des aménagements de second œuvre et la quasi totalité des rayonnages datent des années 80. Collections et services n'ont cessé de se renouveler pour répondre aux attentes des publics mais l'évolution vers la bibliothèque 3ème lieu est aujourd'hui conditionnée à une intervention forte sur le bâtiment.

1. L'OFFRE DOCUMENTAIRE.

1.1 Les collections de lecture publique.

La collection de lecture publique des bibliothèques Méjanés comprend environ 142 000 documents en accès libre, complétée par 27 000 documents en réserve et une importante collection presse imprimée. Divers fonds spécialisés (Bibliothèque Allemande, Fonds « Métiers d'Art... ») sont également conservés dans les magasins de la Méjanés-Allumettes, en accès indirect.

Les Méjanés proposent un portail de ressources numériques diversifiées. Certaines ressources sont payantes, l'abonnement est pris en charge par la bibliothèque pour un accès gratuit pour le public. Cette offre est complétée par des propositions de ressources gratuites pour la bibliothèque et pour le public.

Un schéma d'organisation de la politique documentaire a été mis en place en 2018 et repose sur la présence de 11 référents de secteurs documentaires (ensembles cohérents de connaissances et de sujets comprenant tous types de documents et traversant les différents sites du réseau), constitués en binôme (centrale-bibliothèques de proximité).

En 2019, les bibliothèques Méjanés ont réalisé 733 238 prêts soit 9 % supplémentaires par rapport à 2018 : une dynamisation des prêts qui peut s'expliquer par la mise en place de l'inscription

gratuite en janvier 2019. À l'image de la plupart des bibliothèques, les fonds jeunesse, puis les BD, les DVD et enfin les romans sont les fonds qui alimentent en bonne part l'activité de prêt.

Cette activité a fortement chuté pendant la crise sanitaire, malgré la mise en place d'un système de « click and collect » et la possibilité de réserver n'importe quel document sur l'ensemble du réseau des bibliothèques. La baisse des prêts est de 22 % entre les années 2019 et 2021 (période de janvier à septembre).

En revanche, l'offre numérique a été plébiscitée par les usagers dès les débuts de la crise sanitaire: plus de 75% de nouveaux utilisateurs, ce qui représente 8000 connexions sur la période du premier confinement. La plateforme Arte VOD (service de « video on demand ») a obtenu plus de 70% de nouveaux inscrits, les prêts de livres numériques ont triplé sur la période, la plateforme d'autoformation a eu une augmentation continue des connexions. Le site de la bibliothèque numérique patrimoniale a également connu une augmentation d'environ 120%.

Une véritable charte documentaire reste à formaliser et à communiquer au public après validation par la collectivité. Ce texte poserait les grands principes d'enrichissement et de gestion de la collection (mode de communication, tri/désherbage, ...). Il serait accompagné d'un plan de développement des collections et de procédures sur l'organisation du travail sur le traitement des documents, avec pour objectif de libérer les agents de tâches chronophages et de leur permettre de se positionner plus en médiateurs qu'en gestionnaires de documents.

Le taux de renouvellement ne dépasse pas les 5 à 6% par an depuis 2016 et se situe bien en-deçà des recommandations pour une collection attractive et dynamique. Cela s'explique notamment par un budget en baisse depuis plusieurs années, dont le ratio est inférieur à 2€ par habitant.

1.2. Les collections patrimoniales et les archives.

La Bibliothèque Méjanes est Bibliothèque Municipale Classée. En 2016, les Archives municipales ont rejoint la Direction de la Lecture Publique, qui est ainsi devenue la Direction de la lecture publique, du patrimoine écrit et des archives.

Le fonds patrimonial

L'actuel fonds ancien patrimonial comporte 302 incunables, 4000 post-incunables et livres du XVIème, et plus de 200 000 imprimés du XVIIème au XXème siècle. Les acquisitions se poursuivent pour enrichir les collections, dont le fonds de livres d'artiste qui trouve son origine dans le don des « livres de peintre » de Matisse en 1960, et le fonds « Provence » qui rassemble toutes les publications concernant Aix et la Provence.

Les archives municipales

Les archives d'Aix-en-Provence se répartissent en plusieurs fonds:

- le fonds ancien (225 mètres) : documents antérieurs à 1790.
- Le fonds moderne (388 mètres) : documents produits après la révolution jusqu'en 1982 environ.
- Le fonds contemporain - série W (1100 mètres) : archives postérieures à 1982
- Les fonds privés (57 mètres) : des dons ou acquisitions d'archives privées (familiales ou associatives) qui apportent un éclairage particulier sur l'histoire de la ville.
- Le fonds iconographique : cartes postales, affiches, plans, photographies.

En 2015, le projet de déménagement du Centre aixois des Archives départementales vers Marseille est une opportunité pour la Ville d'Aix-en-Provence de repenser la localisation et donc la place donnée aux archives municipales et aux fonds patrimoniaux. Entre 2016 et 2019, les équipes du service Patrimoine et du service Archives se sont entièrement consacrées au projet de déménagement des fonds patrimoniaux et des archives vers le nouveau bâtiment, baptisé Michel Vovelle, auquel fut couplée une vaste opération de traitement des collections .

2. UNE PROGRAMMATION CULTURELLE RICHE ET DYNAMIQUE.

Au cours de l'année 2019, les bibliothèques ont proposé au public 16 expositions, 75 conférences, rencontres et lectures, 30 concerts ou projections, des séances de conte, des clubs de lecture, des ateliers d'écriture...

Parmi les actions orientées vers les jeunes publics, un axe fort est développé depuis 2020 en direction de la petite enfance (0-3 ans), avec des propositions tout au long de l'année à destination de cette tranche d'âge, de leurs parents et des professionnels afin de sensibiliser les publics sur l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Actuellement, les bibliothèques accueillent 13 crèches sur les 30 recensées à Aix, dans toutes les bibliothèques de la ville.

Autre point fort de la programmation, les nombreuses conférences proposées tout au long de l'année viennent éclairer et mettre en débat les enjeux sociaux, économiques, culturels contemporains. Le succès reste inégal et les publics peinent à se renouveler. Plusieurs cycles de conférences ou de rencontres issus de différentes équipes ont conduit à un foisonnement de propositions. Un travail de restructuration est en cours.

Les évènements autour de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels nourrissent largement la saison culturelle et permettent de valoriser les artistes locaux dans une logique de territoire et d'offrir des moments de convivialité aux usagers.

Les bibliothèques proposent également des rendez-vous pour mettre en avant la création littéraire contemporaine : rencontre d'auteur, lecture à voix haute, club de lecture, jury littéraire. Ces actions prennent de l'ampleur depuis quelques années et un travail de fidélisation des publics autour de la nouvelle « scène littéraire » se développe.

L'action culturelle est également structurée par des temps forts et festivals. Ces actions répondent à plusieurs objectifs : toucher de nouveaux publics, offrir des moments festifs, travailler avec les acteurs locaux (associatifs et municipaux), faciliter la découverte des collections. On citera les *Nuits de la lecture*, *Dessine-moi un automne*, *Paroles de femmes*, qui sont des productions du réseau des bibliothèques. Le réseau contribue ou accueille aussi des grands événements de la ville comme *le Festival des écrivains du Sud*, *le Festival des arts ludiques*, *les Rencontres du 9^e art*, *l'Open bidouille camp* ou *la Fête du livre*.

En l'absence d'une charte de l'action culturelle, les lignes de force de la programmation restent peu lisibles et la fidélisation des publics peu efficace. Les conséquences de la crise sanitaire se sont cruellement fait sentir sur ce pan d'activité des bibliothèques. Elles ont cependant conduit à développer de nouvelles formes de liens avec les publics et avec les auteurs et artistes (numéro spécial du bulletin *Côté Méjanes*, heures du conte filmées pour Instagram, clubs de conversation sur Discord, conférences en live etc.). À l'occasion du déconfinement de l'été 2020, un nouvel événement s'est déployé dans les espaces extérieurs des bibliothèques, ainsi que dans certains parcs de la Ville, sous le titre *Tout le Monde Dehors*.

Cette programmation est servie par des outils performants de communication et de relation avec les médias, à la fois physiques (revue bimestrielle, flyers, relais presse), et en ligne (site Internet mais aussi réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter). En temps de COVID, les réseaux sociaux ont été utilisés quotidiennement et la fréquentation de ces derniers a augmenté de plus de 20 %. Une newsletter mensuelle a fait son apparition.

3. LES MÉJANES, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE DEPUIS 2016 .

Depuis 2000, les Méjanes ne cessent de développer leur offre numérique. En 2016 la bibliothèque obtient grâce à son projet de développement numérique le label Bibliothèque numérique de référence attribué par le Ministère de la Culture, pour la période 2016-2020. Ce label, par le budget obtenu et la création d'un poste de chargé de mission, a permis de franchir une étape décisive.

Depuis 2017, un portail spécifique, Les Méjanes numériques, donne une meilleure visibilité aux ressources numériques et en facilite la découverte, l'accès et l'appropriation par les usagers. En 2020, le service de prêt numérique de livres via le dispositif Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) est mis à niveau avec la prise en compte de la nouvelle version de PNB et l'interfaçage de l'offre avec l'application de lecture BAOBAB pour une plus grande fluidité de manipulation par les usagers.

De très nombreuses séances de formation et de médiation ont eu lieu : à destination du personnel (de la connaissance de base des Méjanes numériques à l'éditorialisation de contenus) et à destination des usagers : ateliers collectifs, conseil individuel, présentations en continu....

Le WIFI public irrigue aujourd'hui l'ensemble des bibliothèques du réseau de lecture publique.

L'automatisation de toutes les transactions du réseau des bibliothèques a été appréciée des usagers. Le positionnement du personnel d'accueil s'en est trouvé modifié et requalifié. La mise en place des automates a également représenté une opportunité de gain d'ergonomie des espaces d'accueil.

Tous les services sont par ailleurs consultables sur tous les supports mobiles (responsive design) : site web, catalogue en ligne, les Méjanes numériques et Bibliothèque numérique patrimoniale. Les bibliothèques sont présentes dans l'application Aixmaville depuis sa mise en place en 2015. L'accès au compte lecteur sur smartphone et à la carte de bibliothèque pour effectuer les prêts aux automates est à l'étude.

4. ACCUEIL ET POLITIQUE DES PUBLICS.

Le réseau des bibliothèques Méjanes propose aujourd'hui 49 heures d'ouverture hebdomadaire à l'échelle de l'ensemble du réseau. Le centre-ville dispose de deux bibliothèques avec de larges horaires d'ouverture : la Méjanes-Allumettes propose 45 heures d'ouverture hebdomadaire, et la Halle aux Grains 32 heures. Les bibliothèques de Li Campaneto et des Deux Ormes, quant à elles, sont ouvertes 22 heures par semaine.

En 2019, les bibliothèques ont adopté la gratuité de l'inscription quel que soit le lieu de résidence ou la situation sociale de l'utilisateur. Cette mesure a eu un impact visible sur les inscriptions et les prêts, en 2019, malheureusement amoindri en 2020.

Les Méjanes ont engagé une nouvelle politique des publics en se dotant de missions transversales et en procédant à des recrutements sur ces missions :

- une référente « adolescents et jeunes adultes » en 2019.
- une référente des publics du champ social et du handicap en 2020. Dès 2019, on comptait déjà une centaine d'interventions de la part des bibliothécaires sous forme de clubs de conversation, animations thématiques, visites de bibliothèque mais aussi des déplacements extérieurs en prison, hôpital ou maison de retraite. Une douzaine de partenariats locaux rendent possibles ces actions, qui sont à consolider et à développer.
- une coordinatrice des actions en direction des publics scolaires en 2021. Le public des scolaires bénéficie de propositions d'action de la part des bibliothèques, tout au long de l'année (accueil de classes, club lecture avec des collégiens), et dans le cadre de dispositifs avec l'Éducation Nationale (Plan Lecture en direction de l'école élémentaire, Prix littéraire régional des lycéens et apprentis). Mais ces actions doivent pouvoir prendre de l'ampleur dans un programme plus structuré.

PARTIE 3. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS.

Les bibliothèques ont donc constamment fait évoluer leur offre de services pour répondre aux attentes de la population mais elles se fixent désormais pour premier objectif du projet d'établissement d'asseoir leur capacité d'adaptation sur une démarche permanente :

- de veille sur la connaissance du territoire (Commune, Pays d'Aix, Métropole)
- d'évaluation de l'impact des activités des bibliothèques (quantitative, qualitative).

Elles se proposent d'aller plus loin dans la co-construction des services, collections et activités entre professionnels des bibliothèques, partenaires et habitants.

Cette exigence traverse tout le PCSES. Elle sous-tend l'effort de développement et de diversification des publics qui doit animer l'ensemble des équipes.

Les grands leviers de la politique des publics que sont les collections (de lecture publique, du patrimoine et des archives), l'accueil, la programmation culturelle, la communication ou les services numériques seront abordés tout au long du PCSES sans en faire le sommaire. Chacun de ces leviers devra disposer d'un document de cadrage dont la production fait également partie des premiers objectifs du PCSES : charte documentaire, charte de l'accueil, charte de l'action culturelle et éducative, charte de la communication, projet numérique (label BNR).

Le PCSES est structuré en cinq grands objectifs de politique publique dessinant le portrait de la bibliothèque de demain :

- 1. La bibliothèque facile, le temps de l'accueil et du conseil**
- 2. La bibliothèque outil d'émancipation et de construction de la personne et du citoyen**
- 2. La bibliothèque à vivre, le lieu de l'expérience culturelle et artistique**
- 4. La bibliothèque patrimoniale et les archives, des trésors nationaux à la portée de tous**
- 5. La bibliothèque sur son territoire, vers plus de proximité**

OBJECTIF 1 : LA BIBLIOTHÈQUE FACILE, LE TEMPS DE L'ACCUEIL ET DU CONSEIL

Le projet s'ouvre par l'objectif de rapprocher encore les bibliothèques des habitants de la ville, dans toute leur diversité, d'en faire un service plus visible et accessible, plus ouvert et qui s'appréhende simplement, et se donne à voir et à utiliser de manière intuitive et stimulante, avec les mots de tous les jours. La qualité de l'accueil que chacun y reçoit, quelles que soient son intention et son attente, est le socle de la mission des bibliothèques. Tout y concourt : les bâtiments, les aménagements, la signalétique, les horaires, les services en ligne, la communication... et, en premier lieu, la qualité de la relation entre professionnels des bibliothèques et habitants. Et c'est aux habitants les moins familiers des bibliothèques qu'il s'agira de porter son attention, dans un contexte où les écarts de niveaux de formation et de conditions de vie se creusent.

Axe 1 : définir une nouvelle politique des publics autour de l'accueil, de la communication et des horaires.

Action 1 : engager une démarche qualité de l'accueil

- Rédiger une charte de l'accueil établissant les grands engagements de la bibliothèque vis à vis des publics et créer une mission de coordination de la fonction d'accueil dans les bibliothèques pour piloter la démarche d'amélioration de l'accueil : mise au point de la charte, actualisation du règlement intérieur, mise en cohérence, formalisation et documentation des procédures, amélioration des temps de réponse et de la qualité des réponses par téléphone et par mel, mobilisation d'un personnel plus disponible et plus identifiable dans tous les espaces de la bibliothèque, politique d'évaluation. La bibliothèque de la Halle aux grains verra son projet spécifique (cf. Objectif 5 : les politiques de sites) tourné vers l'accueil, et naturellement positionnée comme pilote parmi les bibliothèques de proximité.
- Améliorer la gestion du planning de service public : une nouvelle organisation du travail des bibliothécaires dans leur mission d'accueil et de renseignement des publics permettra de mobiliser les ressources et compétences de manière plus efficace, avec plus de cohésion, d'implication et de satisfaction dans le travail.
- Poursuivre la formation du personnel aux situations d'accueil : il s'agira de déployer un véritable plan de formation interne qui prenne en compte les enjeux de maîtrise des outils et techniques de l'accueil mais surtout les ressorts humains et psychologiques d'un bon accueil, disponibilité, écoute, pédagogie, posture active et dynamique.

- Améliorer l'accueil des usagers dans le cadre de la programmation culturelle par le biais du recrutement d'une personne en charge de l'accueil des manifestations (orientation des publics, signalétique des manifestations, communication interne...).
- Mettre place de nouveaux services en ligne (BMC) tels que le renouvellement de l'adhésion, l'inscription aux ateliers, formations etc., la réservation d'espaces de travail et de sessions d'utilisation du matériel informatique, l'accès à l'agenda culturel des bibliothèques et archives.

Action 2 : améliorer les outils de communication (papier et numérique) de la bibliothèque.

Une bibliothèque « facile » est une bibliothèque qui sait se faire comprendre à travers une communication qui bannit tout jargon, qui assouplit son empreinte institutionnelle et qui renouvelle sa relation à l'utilisateur en utilisant tous les vecteurs de connivence qu'offrent les réseaux sociaux.

- Effectuer un travail d'uniformisation graphique sur l'ensemble des supports de communication avec notamment une refonte du guide du lecteur et de l'ensemble des documents mis à disposition des usagers.
- Mettre en cohérence les outils de communication numérique, en termes visuels et rédactionnels, avec une véritable ligne éditoriale.
- Faire du bimestriel « Côté Méjanes » un véritable magazine. La mise en place d'un comité de rédaction et la refonte du chemin de fer seront nécessaires. Un travail plus soutenu avec les artistes accueillis sera élaboré : commande de textes, de dessins, interview, carte blanche...

Action 3 : préfigurer de nouveaux horaires d'ouverture, plus en lien avec les attentes des usagers.

La bibliothèque doit être ouverte à des horaires le plus adaptés possible aux attentes des habitants, dans chacun des sites du réseau. L'amplitude actuelle est importante (jusqu'à 45 heures à la bibliothèque centrale), des marges d'augmentation et d'ajustement existent. Diagnostic temporel et enquêtes auprès des publics, élaboration de scénarii et étude de faisabilité (sur le dimanche en particulier) seront conduits pour déboucher, à la livraison du chantier de réhabilitation de la Méjanes-Allumettes sur une nouvelle grille d'horaires.

Axe 2 : développer des services ADAPTÉS AUX PUBLICS DU CHAMP SOCIAL ET DU HANDICAP.

Les bibliothèques et archives d'Aix-en-Provence s'appuient sur la présence d'une référente des publics du champ social et du handicap, dont les missions consistent à élaborer et proposer la politique de médiation culturelle de l'établissement en direction de ces publics. Cette référente

conçoit, programme, réalise et met en œuvre les dispositifs de médiation visant à faciliter l'accès des bibliothèques à ces publics. Elle accompagne les agents de l'établissement sur les dispositifs de médiation, coordonne et supervise l'organisation et la mise en œuvre des médiations. Elle collabore à la mise en œuvre d'actions et de projets avec les partenaires des services sociaux et de santé, les établissements culturels et associations socio-culturelles et les services de la ville.

Les actions à développer hors les murs, en lien notamment avec la Maison d'arrêt de Luynes, avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse et avec l'aire d'accueil des gens du voyage au Réaltor sont décrites dans l'objectif 5.

S'agissant des actions conduites dans les murs des bibliothèques, elles doivent pouvoir être consolidées et de nouvelles formes d'accueil et de découverte de contenus culturels et artistiques sont à trouver au plus près des attentes des publics et des partenaires.

Action 1 : développer et consolider nos partenariats avec des structures locales.

- Consolider les partenariats par voie de convention (ex : Culture du Cœur, Collectif Agir).
- Développer des permanences de partenaires dans les bibliothèques.

Action 2 : proposer des parcours découverte à destination des publics éloignés.

Chacun de ces parcours est co-construit entre bibliothécaires et partenaires-relais auprès d'un public cible ; il invite ce dernier à plusieurs rencontres, ateliers et visites dans une année sur un thème choisi principalement issu de la programmation culturelle des bibliothèques, en lien avec les artistes accueillis à la Maison des écritures contemporaines ou d'un axe de la politique documentaire.

Action 3 : poursuivre les actions régulières à l'attention des publics en situation de handicap (en lien avec l'hôpital psychiatrique Montperrin, avec les partenaires dans le champ du handicap visuel...), préciser et consolider les missions de la référente dans sa mission handicap (BMC).

Action 4 : développer la sensibilisation et l'implication des agents des bibliothèques et archives dans l'accueil des publics éloignés et empêchés et dans la conception et la réalisation d'actions à leur intention.

Axe 3 : garantir des collections faciles et accessibles.

L'offre documentaire traduit les axes principaux du projet de l'établissement et permet la réalisation des missions d'information, de loisirs et de culture. Les bibliothécaires, par leur connaissance de la production et par leur sélection dans un contexte de sur-information et de production exponentielle, ont une fonction essentielle : la médiation de cette offre.

De l'aménagement des collections aux sélections de documents, de la production de contenu à l'alimentation des réseaux sociaux, de nombreux moyens permettent à l'équipe de s'engager dans une démarche de facilitation de l'appropriation de l'offre par le public.

Les personnes, adultes ou enfants, qui maîtrisent mal la lecture et l'écrit ou en sont éloignées ainsi que les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive) font l'objet d'une attention particulière.

Action 1 : développer un fonds « Facile à lire ».

- Obtenir le label du Ministère de la Culture
- Consacrer un budget d'acquisition spécifique
- Développer des formes de médiation adaptées.

Action 2 : poursuivre l'acquisition des collections accessibles aux publics porteurs de handicap.

- Développer les acquisitions de livres audio accessibles, de livres à gros caractères
- Créer un espace « Lire autrement » à la bibliothèque Méjanes-Allumettes
- Maintenir et développer le matériel spécifique Victor Reader

Action 3 : améliorer le catalogue pour faciliter la découverte des collections

- Créer des liens entre l'offre de ressources numériques et l'offre de documents physiques
- Appliquer les évolutions techniques nécessaires pour s'adapter aux nouveaux formats imposés par la communauté professionnelle
- Faire un audit du catalogue et des Méjanes Numériques pour en évaluer la pérennité face à l'évolution des usages des publics et des professionnels

Axe 4 : requalifier la Méjanes-Allumettes : vers une bibliothèque 3ème lieu qui place l'utilisateur au cœur d'une logique de service (BMC).

La réhabilitation de la Méjanes-Allumettes va permettre de traduire concrètement, dans l'agencement des lieux et leurs aménagements mobiliers et numériques, toute l'attention portée à l'accessibilité des services, à la qualité de l'accueil, de l'information et de la communication, en direction des différents publics.

L'organisation des espaces et des circulations, la lisibilité et la mise en valeur de ces espaces seront basées sur des choix simples et modulables de mobiliers, d'agencements, de couleurs, de jeux de lumière, de matériaux etc. Il faut que l'utilisateur puisse trouver son « bonheur » de façon intuitive, selon le principe de logique, de simplicité, d'évidence.

Action 1 : repenser les fonctions d'accueil.

- Déplacer l'entrée principale pour être plus visible et accessible depuis l'espace public : la démarche du 1 % artistique permet de créer un nouveau geste identifiant la bibliothèque dans la ville comme un lieu à la fois chargé de mémoire et tourné vers l'avenir.
- Repenser l'accueil : c'est toute la succession des étapes, depuis le premier contact jusqu'au renseignement le plus spécialisé dans les services et collections, qui fait l'objet d'une nouvelle distribution dans l'espace et d'un choix de nouveaux mobiliers, pour rendre la bibliothèque facile et chaleureuse.

Action 2 : rendre les publics autonomes dans l'usage de la bibliothèque.

- Mettre en place une signalétique efficace et porteuse de la nouvelle identité des lieux.
- Mettre en place des outils interactifs de communication dynamique : plans interactifs, agenda de la programmation culturelle, écrans de découverte des Mejanés numériques et des sélections thématiques.
- Mettre en place une boîte de retour pour les documents, à l'extérieur, accessible 24h/24 .
- Installer un robot-trieur permettant d'automatiser le tri et de faciliter la réintégration des documents dans les rayonnages et les bacs.

Action 3 : repenser l'implantation des collections et développer de nouveaux fonds.

L'organisation des collections est repensée. En nef Est, un pôle Littérature, Sciences et Société réunira à nouveau l'essentiel des collections à l'attention du public des adultes et des adolescents. Un nouveau fonds y sera composé, appelé « Littératures de l'imaginaire ». En nef Ouest, deux pôles se côtoieront avec d'une part le Jeune public, d'autre part Cinéma et Musique. Dans le pôle Jeune public, le fonds « parentalité », en lien avec l'axe Petite enfance, est centré sur l'accompagnement de l'enfant dans son développement mais aussi sur toutes les problématiques touchant à la sphère familiale. Un fonds « Do-it-yourself » sera créé et permettra de faire passerelle entre les deux pôles. La démarche « Do it yourself » ou « Faites le vous-même » désigne des activités de création ou de réparation, activités techniques mais aussi artistiques qui favorisent la créativité, développent des savoirs-faire, sont source d'échange, d'apprentissage et de partage. Ce fonds composé de tous types de documents, s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Le public ne doit pas être en difficulté pour choisir, la collection doit rester aérée, facile à repérer. La tentation de l'accumulation est dommageable, freine la lisibilité et peut effrayer les publics. Pour faciliter l'appropriation de la collection il est important également que les documents d'usage courant (fonds en accès libre, récemment mis sur le marché) soient en bon état et renouvelés avec régularité.

Action 4 : proposer des espaces modulables au service des usagers.

Le travail sur le mobilier et la capacité à définir différentes zones en fonction des usages, permettront d'offrir au sein des nefs et des rues couvertes des espaces conviviaux comme des espaces propices au travail.

OBJECTIF N°2 : LA BIBLIOTHÈQUE, OUTIL D'ÉMANCIPATION ET DE CONSTRUCTION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN.

Il s'agit de positionner la bibliothèque comme un des éléments de réponse aux enjeux sociaux, éducatifs et environnementaux qui s'imposent aujourd'hui. Par son offre documentaire, ses propositions culturelles, ses lieux propices à la rencontre, la bibliothèque peut donner des outils et des espaces à la réflexion, à l'échange d'idées, au débat... Elle participe ainsi à la construction et à l'exercice de la citoyenneté. Elle doit développer l'accompagnement des enfants, dès le plus jeune âge, dans la découverte et la pratique de la lecture et participer plus activement au parcours éducatif et à la formation tout au long de la vie.

Axe 1 : accompagner les parents, les familles et les structures de la petite enfance dans l'éveil artistique, culturel et corporel des jeunes enfants (0-3 ans).

De nombreuses études ont démontré l'importance de familiariser le tout jeune enfant au livre et à la lecture, mais aussi à la musique et aux arts visuels. Aussi, les bibliothèques par leurs actions vont chercher à faciliter l'accès à l'écrit, valoriser la diversité des pratiques de lecture et artistiques et par là contribuer, dès le plus jeune âge, à l'éveil culturel, à l'ouverture à l'autre, à l'apprentissage de la citoyenneté et à la construction de soi.

Déjà actives sur cette question via leurs collections destinées à la Petite enfance, leurs actions régulières à destination des professionnels comme des parents, et leur programmation culturelle, les bibliothèques doivent poursuivre, affirmer et consolider les actions à destination des 0-3 ans.

Action 1 : poursuivre et renforcer les accueils des professionnels de la petite enfance et des familles, au plus près des besoins, dans et hors les murs

- Présenter les activités des bibliothèques auprès des professionnels et leur faire bénéficier d'une expertise en littérature Jeunesse.
- Poursuivre la mise en place des *Tout petits rendez-vous* et développer de nouvelles propositions dans et hors les murs
- Postuler au label « Premières pages »
- Développer une démarche de soutien à la parentalité, notamment en direction des parents isolés, parents d'origine étrangère, primo-arrivants

Action 2 : promouvoir la littérature jeunesse et ses acteurs, et développer l'offre de collections à destination de la petite enfance.

- Actualiser plus régulièrement les documents à destination des 0-3 ans: les collections pour cette classe d'âge ont une durée de vie limitée en raison de l'usage qui en est fait. La production éditoriale est riche et innovante et les éditeurs adaptent fréquemment leurs parutions en fonction des avancées et des recherches des professionnels.
- Créer un espace et un fonds *Petite enfance* (0-3 ans) à la bibliothèque Méjanes-Allumettes dans le cadre de la requalification.

Axe 2 : accompagner enfants et adolescents dans la découverte et la pratique de la lecture plaisir.

Les jeunes lisent, pour l'école ou le travail, par goût personnel ou pour leurs loisirs. Ils lisent avant tout pour le plaisir, pour se détendre, rêver, et ce malgré la concurrence des autres activités et le manque de temps qu'elle génère. L'environnement familial joue un rôle déterminant dans les pratiques de lecture. Les bibliothèques conservent une place non moins importante auprès de ces publics, notamment quand le milieu familial n'est pas particulièrement favorisé. Deux axes d'actions sont ici priorités : le rattrapage de l'offre en direction des jeunes publics au sein de la Méjanes – Allumettes, qui ne paraît pas correctement dimensionnée aujourd'hui, d'une part, une meilleure prise en compte de ces publics en tant que publics scolaires, d'autre part. Une attention particulière est portée sur le lien avec l'Éducation Nationale afin de participer à la lutte contre l'illettrisme et de mieux accompagner les enfants et adolescents dans leur scolarité.

Action 1 : redonner toute sa place à l'offre de services et de collections en direction des enfants et adolescents dans le cadre de la réhabilitation de la Méjanes-Allumettes.

- Affecter de nouvelles surfaces, de nouveaux moyens en collections et outils de médiation au pôle Jeune public : le pôle Jeune public verra sa surface doubler pour permettre le déploiement de ses collections (création du fonds parentalité, augmentation des fonds documentaires et petite enfance) et un aménagement adapté aux différents âges (coin cosy, tapis de lecture, meubles bas etc.). Les espaces de médiations, et plus particulièrement l'espace rencontre jeune public, déployés dans l'ensemble de la bibliothèque permettront d'accueillir les différents projets à destination de ce public (EAC, accueils des scolaires, ateliers avec des artistes).
- Faire de la bibliothèque un lieu ouvert, inclusif et participatif pour les adolescents : la Méjanes-Allumettes, par le déploiement d'espaces aussi bien dédiés aux loisirs qu'à l'étude, devrait permettre d'articuler les différents besoins du public des adolescents (travail, réunion en groupe, pratiques de loisirs...).
- Le futur aménagement prévoit de développer un fonds « Littératures de l'imaginaire » : ce fonds regroupera les romans de science-fiction et fantasy, une littérature particulièrement appréciée du public 14-25 ans. Ce fonds de romans avec un effort particulier sur des

présentations de documents d'ampleur permettant de faire des liens avec les autres pans de collections autour de thèmes d'actualité pour les adolescents (thématiques sociétales comme phénomène culturel).

- Le fonds emploi et scolaires sera également renforcé de manière à accompagner les adolescents et jeunes adultes dans leur parcours scolaire et leur orientation professionnelle.
- La présence d'une référente « adolescents et jeunes adultes » permet de s'assurer de l'adéquation des actions de la bibliothèque (offre de jeux, actions de médiation numérique, éducation aux médias et à l'information) avec ce public. Notamment pour que ces actions favorisent la convivialité, la sociabilité, entre pairs et intergénérationnelle. Il s'agit également de prendre en compte les enjeux auxquels sont confrontés les adolescents aujourd'hui. La référente s'attellera également à développer la participation des adolescents à la vie de la bibliothèque :

Action 2 : structurer une offre à destination des scolaires (école, collège, lycée).

- Renforcer les liens avec les professionnels de l'Éducation Nationale.
- Élaborer un véritable programme d'actions à destination des établissements scolaires (visite, accueils thématiques, projets partenariaux autour de l'action culturelle) notamment en lien avec la programmation culturelle des bibliothèques et également avec La Maison des écritures contemporaines.
- Poursuivre et pérenniser le Prix des lycéens et le Club collège.
- Consolider et renouveler le Plan lecture en lien avec la politique d'Éducation Artistique et Culturelle de la Ville.
- Développer un rôle aidant et soutenant pour les jeunes dans le cadre de leur scolarité allant de la simple révision du bac à des situations d'échec scolaire (ouverture à des partenaires œuvrant en ce sens, mise à disposition d'espaces...). Des projets de résidence d'auteur en milieu scolaire pourront également venir appuyer cette action.

Action 3 : consolider l'offre documentaire à destination du jeune public.

L'objectif est de donner le goût d'apprendre et d'éveiller la curiosité en lisant, en écoutant ou en visionnant un film, et d'amener les enfants en âge scolaire à fréquenter plus régulièrement la bibliothèque. Ces documents doivent être renouvelés régulièrement et rester attrayants, au risque, s'ils sont en mauvais état ou trop datés, de transmettre une mauvaise image de l'objet livre.

- Mettre à niveau les documentaires pour le jeune public (nombre de titres et contenus) en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale, diversifier les approches et les traitements des thèmes et matières par la richesse de l'offre.

- Augmenter la volumétrie des documents visant à accompagner le parcours scolaire des élèves de l'école élémentaire au lycée (nombre de titres et d'exemplaires).
- Proposer des mallettes éducatives aux écoles et collèges, constituées de documents variés (fiction, littérature, bandes dessinées, documentaires, jeux) sur des thèmes retenus en concertation avec les partenaires publics et/ou associatifs (établissements scolaires, associations de soutien scolaire ou association en charge de l'aide aux familles, par exemple).
- Réexaminer l'usage des collections acquises durant chaque cycle du Plan Lecture d'une durée de 3 ans (ré-orientation des documents, mise à disposition des classes).

Axe 3 : favoriser l'inclusion numérique (BMC).

Labellisées Bibliothèque Numérique de Référence, les bibliothèques Méjanés structurent leurs actions de médiation numérique. La crise sanitaire a démultiplié les usages du numérique et montré combien il imprègne notre vie quotidienne. Elle a plus encore révélé la présence d'une population en difficulté avec ces usages et outils du numérique.

Les bibliothèques sont souvent identifiées comme des lieux ressources proposant à la fois un accès à un ordinateur, à Internet mais pouvant aussi proposer une aide, de la formation et du conseil.

Action 1 : former le personnel des bibliothèques.

La montée en compétences dans le champ de la culture numérique, de la maîtrise des outils d'aujourd'hui et des techniques et savoir-faire en matière de médiation numérique, fait partie, avec les questions d'accueil, d'un axe prioritaire du plan de formation dans les 3 à 5 années à venir.

Action 2 : redonner du choix et de la confiance dans les outils numériques grâce à des propositions favorisant le lien social et une approche rassurante du numérique.

- Renforcer l'offre d'ateliers « premiers pas » en informatique.
- Proposer des rendez-vous individuels pour accompagner les publics sur des questions spécifiques.

Action 3: accompagner les personnes dans leur quotidien grâce aux outils numériques, et leur permettre d'être pleinement citoyens en s'appuyant notamment sur les compétences d'un « conseiller numérique » (dispositif de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires)

Action 4 : dans la requalification de la Méjanés-Allumettes, mettre en place des espaces adaptés et équipés.

- Dédier une salle à la formation, librement accessible, facilement repérable, équipée de matériels adaptés.

- Proposer dans cette salle des séances de formations et une aide individualisée.

Axe 4 : favoriser la construction de l'esprit critique.

Les bibliothèques sont des lieux gratuits, ouverts à tous, et qui garantissent un libre accès aux savoirs et à l'information. La pluralité des collections physiques comme numériques, l'accès à des équipements numériques et à Internet, une offre culturelle diversifiée peuvent permettre à chacun de construire son opinion, se confronter à la différence, d'expérimenter le débat. C'est pourquoi, les bibliothèques sont des lieux propices à la construction et à la pratique de l'esprit critique.

Action 1 : garantir des collections actualisées et renouvelées.

Les collections sont l'écho des débats de la société et donnent sens à la bibliothèque comme outil de compréhension du monde.

- Réduire les délais d'acquisition et de mise à disposition des collections au public.
- Enrichir plus régulièrement certains pans de collections pour répondre aux interrogations du public.
- Accompagner la programmation culturelle (conférences, rencontres, débat) par des acquisitions cohérentes permettant au public de s'appropriier les contenus en amont et de prolonger sa réflexion.
- Renforcer les fonds société, philosophie, religion, politique, économie pour refléter les enjeux d'actualité et répondre à une vraie demande du public.

Action 2: poursuivre l'élaboration d'un programme d'action culturelle valorisant la richesse documentaire des bibliothèques et reflétant les enjeux d'actualité.

- Proposer de façon plus régulière et construite (sous la forme de cycles) un programme de conférences et de rencontres valorisant la pensée contemporaine et mettant en lumière des sujets d'actualité.
- Travailler davantage en lien avec l'université d'Aix-Marseille : participation à la réalisation de ce programme, rencontre dans les bibliothèques avec les enseignants et les étudiants chercheurs.

Action 3 : consolider et développer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) (BMC)

Apprendre à s'informer est depuis longtemps un enjeu de société, et plus particulièrement à l'heure où les « fausses informations » deviennent plus fréquentes et plus virales. Il s'agit également de construire un rapport critique et éclairé avec les médias qui rythment notre quotidien.

- Développer les actions d'EMI à destination du grand public, des scolaires et des publics spécifiques.
- Dans le cadre du projet de requalification de la Méjanes-Allumettes, développer un fonds « Média ».

Action 4 : mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et faire de la réhabilitation de la Méjanes-Allumettes un projet à forte ambition environnementale (BMC)

- Développer des actions d'EEDD dans la programmation culturelle en lien avec les nombreux partenaires associatifs présents sur le territoire (Aix en transition...).
- Améliorer la prise en compte des enjeux du développement durable dans les acquisitions de la bibliothèque et leur valorisation.
- Communiquer sur le volet économie d'énergie de la réhabilitation de la Méjanes-Allumettes (cf. infra), proposer des actions participatives de végétalisation ou de réalisation de jardins partagés dans les espaces de la Méjanes-Allumettes.
- Mener des actions de sensibilisation à la sobriété numérique et l'intégrer dans le développement interne du numérique.
- Favoriser l'exemplarité en interne des bibliothèques sur ces thématiques : un référent développement durable sera identifié et pilotera un groupe de travail sur la mise en place d'actions écologiques en interne.

La requalification de la Méjanes-Allumettes comporte un objectif ambitieux de performance énergétique par l'obtention du label EnvirobatBDM Bronze et vise une économie d'énergie de 50 %: il s'agit d'améliorer les performances de l'enveloppe du bâtiment en renouvelant la quasi-totalité des menuiseries extérieures. La verrière des rues couvertes sera remplacée, ainsi qu'une partie de sa charpente. Une réfection partielle des toitures est programmée. La Cour Carrée nécessite la réfection de son étanchéité. Les groupes froids (climatisation), les centrales de traitement d'air et l'installation relative à la production de chauffage (réseau de chaleur) ainsi que leurs réseaux seront remplacés. Les équipements et réseaux électriques, informatiques, de téléphonie et d'éclairage sont revus totalement. Les réseaux humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales, RIA) doivent être rationalisés et en partie remplacés.

OBJECTIF 3: LA BIBLIOTHÈQUE À VIVRE, LE LIEU DE L'EXPÉRIENCE CULTURELLE ET ARTISTIQUE.

Les bibliothèques publiques poursuivent leur transformation. Tout en revendiquant encore leur appartenance aux lieux du savoir traditionnels, elles s'en démarquent par le foisonnement et la diversité des activités et usages, individuels et collectifs, auxquels elles se prêtent. Elles se distinguent par leur capacité à proposer des lieux à vivre, en intérieur comme en extérieur, à habiter, potentiellement sans assignation sociale ou culturelle. Des lieux où se côtoyer, se rencontrer, jouer, se nourrir (de toutes les manières), faire l'expérience de la rencontre avec des œuvres, des auteurs, des artistes, se laisser inspirer, s'autoriser à fabriquer, expérimenter et pratiquer un art.

Axe 1 : élargir et fidéliser les publics grâce à une programmation renouvelée et structurée.

La programmation culturelle des bibliothèques d'Aix-en-Provence s'est fortement enrichie et développée et conduit aujourd'hui à un foisonnement de propositions, dans des esthétiques, des formats et des thématiques profondément diversifiés. Il s'agira de permettre au public de mieux se repérer dans une programmation à la fois renouvelée et plus structurée.

Action 1 : formaliser la politique d'action culturelle des bibliothèques par la rédaction d'une charte d'action culturelle.

- Concevoir l'action culturelle autour des 4 axes suivants : soutenir la création et les pratiques amateurs, poursuivre et développer des actions en direction des publics cibles (jeunesse et notamment petite enfance et publics spécifiques), témoigner de la diversité des collections par la diversité des événements en valorisant les littératures, musiques, cinémas ainsi que les documentaires, mettre en avant et rendre accessibles au plus grand nombre les fonds patrimoniaux et les archives.
- Renforcer la saisonnalité de la programmation : mettre en place un programme annuel proposant une répartition équilibrée et cohérente des différents rendez-vous en lien avec la programmation sur l'ensemble du territoire.
- Rendre plus visibles, lisibles et cohérentes les actions proposées par les bibliothèques par la mise en place de cycles identifiables (conférences, rendez-vous à destination du jeune public, concerts, rencontres littéraires...).
- Aider au pilotage et à la réalisation des actions par l'ensemble des agents en définissant précisément les moyens humains, techniques et financiers et les procédures en vigueur.
- Continuer à renforcer les liens avec les acteurs culturels du territoire et à s'impliquer dans les grands projets de la collectivité (Biennale, Rencontres du 9^e art...).

- Élargir le socle des publics touchés et notamment développer les actions en direction des publics spécifiques et des publics scolaires et les actions hors les murs.

Action 2 : développer une offre de jeu (jeux vidéos, jeux de plateau)

Introduire le jeu et le jouet dans la bibliothèque, c'est en faire un lieu « enjoué ». C'est aussi se donner un puissant levier de diversification des publics, de lien social et intergénérationnel, de construction de la personne. Cela passe par la constitution d'une collection de jeux, jeux vidéo et jouets, à l'usage de toutes les bibliothèques, par des formations spécifiques à la médiation autour du jeu. Se concrétisant déjà par des après-midi jeu dans les bibliothèques de proximité ou par la mise à disposition et un travail avec les partenaires autour du médiabus, ce programme prendra de l'ampleur par l'aménagement d'espaces adaptés au sein de la Méjanes-Allumettes, dans les nefes comme dans la cour carrée. Il s'agira aussi de :

- Renforcer la place du jeu dans la programmation culturelle : continuer à développer des actions autour du jeu à destination de tous les publics (Festival des arts ludiques, après-midi jeu...) et également par le prisme de l'intergénérationnel.
- Proposer des actions culturelles intégrant la notion de jeu dans l'approche des pratiques artistiques et culturelles (jeux littéraires, musicaux, cinématographiques, graphiques...)

Action 3 : proposer des actions numériques créatives, ludiques et collaboratives, en lien avec des partenaires (BMC).

- Favoriser l'appropriation des outils numériques et la découverte de contenus culturels en déclinant la programmation culturelle en mode numérique.
- Développer des actions ludiques autour de contenus culturels grâce aux jeux vidéos et aux outils numériques.
- Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et/ou les pratiques culturelles amateurs par des actions d'initiation à la fabrication numérique et à la musique assistée par ordinateur.
- Renforcer les liens avec la Biennale des arts numériques par l'accueil régulier d'expositions ou d'actions culturelles, notamment en partenariat avec Seconde Nature et Le Zinc.
- Mettre en place les outils nécessaires à ces actions : parc de tablettes et ordinateurs portables, outils de type « fab lab » et « musique assistée par ordinateur » en prévision, notamment de l'ouverture de nouveaux espaces dans le projet de requalification de la Méjanes-Allumettes (salle de formation, fab-lab, music box).
- Co-construire un programme de formation et d'actions de médiation commun avec l'association Anonymal, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture porté par l'association afin d'accompagner le personnel dans l'appropriation de ces nouveaux usages du numérique.

Axe 2 : créer et coordonner l'activité d'une maison des écritures contemporaines

La ville d'Aix-en-Provence fait du soutien à la création une des orientations majeures de sa politique culturelle et souhaite placer la question des écritures d'aujourd'hui au cœur des missions de sa Direction de la lecture publique.

Les écritures d'aujourd'hui visent d'abord, comme un principe-socle, les écritures littéraires, les écritures de la fiction. Il s'agit de proposer à des jeunes autrices, à des jeunes auteurs, des résidences, des rencontres et des masterclass avec des auteurs plus reconnus, des événements autour d'auteurs ou de textes, lectures à haute voix, lectures musicales, du temps de restitution et de médiation autour des textes en cours de création.

Les écritures d'aujourd'hui visent également et c'est aussi le sens de la création de la Maison des écritures contemporaines, toutes les écritures d'aujourd'hui, qu'elles relèvent de la poésie, du théâtre, de la danse, du cirque, des arts numériques, de la musique et du cinéma.

La rencontre avec les publics, grâce aux formes les plus diverses de médiation sera favorisée. Une attention sera portée aux jeunes publics mais aussi aux publics empêchés, éloignés.

Action 1 : définir la ligne éditoriale de la Maison des écritures contemporaines autour des mots-clés de l'émergence, de la rencontre des esthétiques, du dévoilement des processus de création, de la rencontre des auteurs, ou artistes, et des publics.

Action 2 : conduire une étude de faisabilité sur le fonctionnement de la Maison des Écritures contemporaines, comme une entité intégrée à la Direction de la Lecture publique, du Patrimoine et des Archives, s'appuyant sur un collège d'acteurs culturels aixois (commission de sélection des projets) et sur différents lieux d'hébergement, de travail et de médiation (Non Maison, Bibliothèques Méjanes-Deux Ormes, Méjanes-Allumettes, lieux partenaires)

Action 3 : produire un premier évènement dans le cadre de la Biennale d'Aix en septembre 2022 puis concevoir et déployer progressivement une programmation annuelle structurée.

Axe 3 : favoriser la participation des usagers

Action 1 : organiser des concertations auprès des acteurs locaux pour identifier des partenariats futurs et des propositions d'habitants.

Dans le cadre politique et stratégique défini par le PCSES des Méjanes, les bibliothèques de proximité lanceront des concertations auprès des acteurs locaux et, par eux, auprès des habitants des quartiers, afin d'imaginer des évolutions au plus près des besoins et désirs de la population. Ces rencontres pourront déboucher sur des partenariats sur le long terme et ouvrir la porte à des

propositions d'habitants, à mettre en œuvre au sein de chacune des bibliothèques (Cf. Objectif 5, axe 1).

Action 2 : favoriser l'interaction avec et entre les usagers dans le fonctionnement de la bibliothèque patrimoniale et des archives.

- Proposer des ateliers collectifs (aide à la recherche, généalogie...)
- Développer les pratiques collaboratives (indexation collaborative...)
- Proposer des collectes d'archives privées thématiques
- Faire intervenir les chercheurs qui travaillent sur les fonds de la bibliothèque et des archives dans la programmation culturelle.

Action 3 : continuer à développer des actions de programmation culturelle impliquant les usagers.

- Renforcer la visibilité du jury littéraire *Parcours en livres* qui donne la possibilité aux usagers de choisir leur roman préféré.
- Renforcer la participation des usagers dans l'animation de rencontres auteur par le biais des clubs lecture.
- Proposer de façon plus soutenue des scènes ouvertes et expositions valorisant les pratiques artistiques amateurs.
- Continuer à développer les appels à participation des lecteurs dans le cadre du Côté Méjanes (publication de textes, travaux plastiques d'usagers...).
- Proposer des rendez-vous de transmission des savoirs et savoir-faire par les usagers.

Axe 4 : requalifier la Méjanes-Allumettes : vers une bibliothèque qui soutient et donne à voir les processus de création (BMC)

La requalification de la Méjanes-Allumettes intègre des interventions lourdes sur les parties du bâtiment, sur les équipements mobiliers, matériels et numériques destinés aux activités et événements culturels et artistiques.

Action 1 : concevoir deux grands espaces de programmation, les équiper pour accueillir et valoriser toutes formes d'actions culturelles et les placer au cœur du bâtiment.

- Une salle dédiée à l'accueil de spectacles, concerts, conférences, projections.
- Un espace d'exposition de 100m² : la bibliothèque doit pouvoir accueillir des expositions d'envergure au sein d'un espace spécialement conçu pour cet usage.

Action 2 : proposer des espaces favorisant la pratique artistique et le déploiement de formes variées de médiation.

- Un atelier créatif : cet espace est prévu pour favoriser la rencontre entre le public et les auteurs et artistes, notamment ceux accueillis en résidence. Bon nombre des ateliers proposés dans le cadre des expositions et des événements culturels pourront se tenir dans cet espace. Le volet pédagogique des expositions y sera déployé. On y développera la pratique du « Do It Yourself » et de la fabrication manuelle en lien avec la création d'un nouveau fond de collection.
- Une music box : un espace pour encourager la pratique de la musique, les rencontres entre amateurs, chez les adolescents notamment.

Action 3: proposer des espaces et installations prévus pour favoriser les petites formes d'actions culturelles au cœur des collections.

Action 4 : un espace dédié aux résidences d'écriture et de création grâce à la présence d'un atelier couplé à un appartement en lien avec la Maison des Écritures contemporaines.

Axe 5 : partager le patrimoine et les archives avec le plus grand nombre.

Une des spécificités du réseau aixois, qui en est aussi un atout, est d'accueillir en son sein une bibliothèque patrimoniale et le service des archives municipales. Cela permet de donner à voir au public, physiquement et en ligne, des collections et des fonds uniques.

Action 1 : proposer différentes approches de valorisation du patrimoine et des archives pour le grand public.

- Proposer régulièrement des expositions « scientifiques », en lien avec l'avancée de la recherche sur les fonds.
- Donner régulièrement carte blanche à un artiste dans le cadre de la Maison des écritures Contemporaines, pour la mise en valeur des fonds.
- Accueillir des expositions en lien avec la programmation du réseau de lecture publique.
- Intégrer les expositions dans les manifestations structurantes du territoire et dans la saisonnalité de la programmation de la ville.
- Poursuivre les formes "simples" de médiation (visites de coulisses, présentations thématiques en lien avec l'actualité culturelle...)
- Valoriser la découverte des fonds par le jeu, en lien avec des partenaires

Action 2 : proposer une offre de médiation à destination des publics scolaires (voir Objectif 2, Axe 2, action 2).

- Élaborer des contenus thématiques et une médiation adaptée

- Intégrer les actions dans des dispositifs existants (EAC, C'est mon patrimoine...)

Action 3 : renforcer les liens avec la recherche.

- Proposer des fonds à étudier ou à valoriser
- Nouer des partenariats avec les acteurs de la recherche, entretenir des liens privilégiés avec les départements de recherche d'Aix Marseille Université
- **Action 4 : développer la présence en ligne des fonds et collections numérisés (BMC).**
 - Formaliser un plan de numérisation pour les archives et la bibliothèque patrimoniale.
 - Traiter intellectuellement et numériser les fonds et les collections identifiés comme prioritaires, notamment dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence et du Pôle associé BnF.
 - Revoir l'arborescence de la bibliothèque numérique pour intégrer les documents déjà numérisés et ceux à venir.
 - Évaluer les différents outils métier et leur adéquation à la diffusion en ligne
 - Mettre en place une interface permettant de diffuser en ligne les fonds numérisés et les instruments de recherche des archives
 - Poursuivre l'interopérabilité avec Gallica et développer celle avec Francearchives
 - Favoriser l'appropriation et la réutilisation des contenus numérisés

OBJECTIF 4 : LA BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE ET LES ARCHIVES MUNICIPALES, DES TRÉSORS NATIONAUX À LA PORTÉE DE TOUS.

Réunies sur le site Méjanès-Michel Vovelle, la bibliothèque patrimoniale et les archives municipales partagent avec les bibliothèques de lecture publique un grand nombre d'objectifs.

La nature spécifique de leurs fonds et de leurs missions (en particulier pour les archives, autant en lien avec les usagers qu'avec les services versants de la collectivité) détermine des objectifs propres tels que le traitement intellectuel des fonds, le récolement, la conservation, la collecte..., nécessaires à leur communication et à leur valorisation.

Axe 1 : mieux connaître et faire connaître les fonds de la bibliothèque et des archives (BMC).

Préalable nécessaire à la valorisation, le traitement intellectuel des fonds est encore très largement lacunaire pour la bibliothèque patrimoniale et pour les archives municipales.

Action 1 : disposer d'une cartographie précise des collections de la bibliothèque.

- Mener à bien le récolement topographique physique afin de contrôler la complétude des collections et d'identifier les documents définitivement manquants.
- Réaliser un récolement informatique pour les 26 000 documents récemment intégrés au catalogue.
- À l'issue de ces opérations, identifier précisément les lacunes de catalogage et définir des priorités de traitement.

Action 2 : Poursuivre le catalogage des collections de la bibliothèque (BMC)

Le catalogage des imprimés et manuscrits intervient dans le cadre du programme national de signalement dont l'achèvement est prévu en 2025. Il convient de s'inscrire, autant que faire se peut, dans ce calendrier.

- Imprimés : il s'agit d'une part de corriger, le cas échéant, les 26 000 notices récemment versés (voir action 1), et d'autre part, d'étudier la faisabilité technique du catalogage des 26 200 imprimés (dont 25 200 antérieurs au 18^e siècle) restant à cataloguer.
- Manuscrits et fonds d'archives privées de la bibliothèque : identifier les priorités, les leviers d'action, et amorcer le processus de traitement de la trentaine de fonds d'archives privées, ainsi que des manuscrits à cataloguer à l'unité, soit plus de 170 ml, aujourd'hui en attente de traitement.
- Fonds iconographiques : en lien avec la mise à disposition des usagers de l'iconographie locale en ligne, envisager le signalement des fonds iconographiques, en amont de la numérisation (notamment un millier de cartes postales).

- Verser les notices ainsi réalisées au Catalogue Collectif de France (CCFr).

Action 3 : classer les fonds des archives municipales.

- Identifier la situation des fonds au regard des instruments de recherche existants (absence, lacune)
- Établir un plan de reprise des fonds au regard des besoins de consultation (usagers et services versants), des projets de valorisation et des enjeux juridiques
- Classer les fonds identifiés comme prioritaires.

Action 4 : créer et diffuser en ligne des instruments de recherche et des outils d'aide à la recherche pour les archives municipales.

- Harmoniser et rétroconvertir les instruments de recherche existants.
- Créer des outils d'aide à la recherche (index, fiches pratiques...).
- Créer des instruments de recherche pour les fonds non cotés.
- Publier les instruments de recherche (site internet, Francearchives) et les outils d'aide à la recherche.

Action 5 : doter les archives municipales de logiciels métier.

- Acquérir et mettre en place un logiciel métier archives (Système d'Information Archivistique, SIA).
- Prévoir la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique (SAE) à l'échelle de la collectivité.

Axe 2 : construire le patrimoine et les archives de demain (BMC).

L'enrichissement des fonds de la bibliothèque patrimoniale se fait d'une part dans la continuité du legs du marquis de Méjanès et des fonds historiques, et d'autre part en lien étroit avec les collections de lecture publique. Les archives municipales se constituent quant à elles réglementairement, par le versement des fonds des services producteurs.

S'il faut poursuivre la constitution engagée de longue date du patrimoine de demain pour la bibliothèque, il convient, pour les archives municipales, de rétablir une collecte régulière.

De nouvelles pistes peuvent également être développées comme les appels à collecte auprès du public.

Action 1 : poursuivre l'enrichissement des fonds et être un pôle de référence en matière de sources et documentation sur Aix et la Provence.

- Formaliser la politique d'acquisition du patrimoine et des archives dans la charte de politique documentaire de l'établissement.
- Poursuivre la veille pour identifier les opportunités d'achat et les donateurs potentiels.
- Associer l' autorité municipale aux projets d'acquisition.
- Stabiliser, voire augmenter les capacités financières d'investissement, notamment pour permettre aux archives municipales d'acquérir des fonds privés.
- Formaliser les dons et revoir les conventions de dépôt.
- Encourager et développer de nouvelles formes d'entrées de fonds privés (lancer des collectes ciblées auprès des habitants, participer aux projets de collecte nationaux, élargir les entrées à des documents numériques et autres supports...)

Action 2 : enrichir les fonds des archives municipales par une politique de collecte des documents papier et numérique structurée.

- Accueillir les versements réglementaires : établir une cartographie des archives dans les services producteurs, élaborer un plan de collecte, traiter les versements et éliminations.
- Assurer la conservation pérenne des archives numériques : être missionné comme pilote pour l'archivage numérique de la collectivité, accompagner les projets de dématérialisation, mettre en œuvre un système d'archivage électronique (SAE), auditer la production numérique au sein des services pour identifier les archives définitives nativement numériques.

Action 3 : assurer le partage et le suivi des documents produits par les agents des bibliothèques et archives-

- Définir une charte d'utilisation et une arborescence pour les documents partagés à différents niveaux.
- Reprendre l'arborescence actuelle au regard des règles établies.
- Anticiper la transmission de la mémoire du service.
- Assurer le stockage pérenne des fichiers issus de la numérisation.

Axe 3 : mieux prendre en compte les risques pour conserver et transmettre (BMC).

Le déménagement des fonds patrimoniaux de la bibliothèque et des fonds des archives dans un bâtiment récent, conçu pour la conservation des archives, assure des conditions de conservation et de sûreté-sécurité bien supérieures à celles qu'ont connues ces collections par le passé. La mise en place récente d'un contrat multi technique (2021-2024) en GER (Gros Entretien et

Renouvellement des matériels) notamment pour les fonctions climatisation-traitement de l'air, électricité, sécurité et protection incendie, permet de maintenir le bâtiment dans un bon état de fonctionnement, voire d'améliorer sensiblement les conditions climatiques.

Action 1 : améliorer la conservation préventive.

- Mettre en place un marché de reliure administrative à l'échelle de la collectivité.
- Diffuser les bonnes pratiques (usagers, agents, services producteurs).

Action 2 : améliorer la conservation curative.

- Identifier les documents concernés et les traitements nécessaires.
- Prioriser et échelonner les restaurations à réaliser.

Action 3 : se préparer aux sinistres.

- Mettre en place un plan d'urgence, faire classer le site en établissement répertorié ETARE.
- Identifier le risque amiante dans les bâtiments municipaux conservant des archives.

Action 4 : anticiper la saturation des locaux pour les archives municipales.

- Réévaluer les fonds conservés (tri, élimination réglementaire) au regard des recommandations nationales.
- Évaluer les éliminations réglementaires en vue de l'optimisation du process de destruction.
- Évaluer l'accroissement et anticiper les besoins de stockage.

Axe 4 : promouvoir le service des archives en interne.

Afin d'exercer ses missions réglementaires, le service des archives doit s'appuyer au premier chef sur les services producteurs, en les accompagnant au plus près de leurs besoins en matière d'archivage numérique et papier.

Action 1 : se faire connaître auprès des services municipaux tant pour l'archivage des documents papier que des données numériques.

- Réaliser des audits dans les services municipaux.
- Répondre aux sollicitations des services municipaux grâce à une organisation et une équipe dédiée.
- Établir un plan de formation interne des agents aux règles et procédures d'archivage
- Établir un plan de communication interne (articles, visites, supports...)

Action 2 : créer et diffuser des outils visant à promouvoir la fonction archives.

- Créer une rubrique « Archives municipales » dans l'intranet
- Créer des supports de communication et les rendre facilement identifiables
- Mettre en place une interface dédiée aux services municipaux dans le nouveau logiciel métier (SIA)

Axe 5 : positionner le site Michel Vovelle dans le parcours culturel des habitants, des touristes et des professionnels (BMC).

Ouvert depuis février 2020, le site Michel-Vovelle connaît une fréquentation confidentielle. Il doit être à la fois intégré dans le parcours des usagers du réseau des bibliothèques et dans les logiques de fréquentation plus larges.

Action 1 : intégrer le patrimoine et les archives dans la stratégie de communication globale de l'établissement.**Action 2 : intégrer le lieu dans une logique de parcours culturel.**

- Intégrer le patrimoine et les archives à des parcours de visites du réseau des bibliothèques, dans le cadre de la programmation culturelle, de l'accueil de publics spécifiques, etc.
- Intégrer le patrimoine et les archives dans des parcours culturels ou touristiques (autour de l'architecture, du patrimoine écrit et visuel, des établissements du Forum culturel...), avec des partenaires (Office du tourisme, musées...)
- Intégrer davantage le site Michel Vovelle dans les temps forts et actions proposées par les bibliothèques : *Tout le monde dehors*, *Nuits de la lecture*, *Paroles de femmes*... afin de favoriser le déplacement des publics d'un site à l'autre et de faciliter son identification dans le réseau des bibliothèques.

Action 3 : positionner la bibliothèque patrimoniale et les archives dans la communauté professionnelle.

- Entretenir des liens privilégiés avec les formations professionnelles initiales et continues.
- Poursuivre les interventions pour les associations professionnelles.
- Être actif dans la Commission patrimoine de l'ARL et dans le Pôle associé BnF/ARL/DRAC.

OBJECTIF 5 : LA BIBLIOTHÈQUE SUR SON TERRITOIRE, VERS PLUS DE PROXIMITÉ.

Axe 1 : adapter l'offre des équipements de proximité aux besoins différenciés du territoire.

Action 1 : définir de véritables politiques de site pour les trois bibliothèques de quartiers.

Aboutir à des politiques de sites différenciées pour chaque bibliothèque de proximité, émanant des différents objectifs du PCSES, co-construites avec les acteurs locaux de chaque quartier

- Li Campaneto : située dans le village des Milles, la bibliothèque Méjanès-Li Campaneto, dotée d'espaces correctement dimensionnés et agréables, fréquentées particulièrement par un public familial et disposant des codes nécessaires à l'accès d'une bibliothèque pourra prioritairement développer l'axe « Bibliothèque à vivre ».
- Deux Ormes : au sein du quartier du Jas de Bouffan, à la frontière entre deux quartiers dont les typologies de population sont très différentes, cette bibliothèque s'attachera plus particulièrement à l'aspect « Bibliothèque émancipatrice ». La bibliothèque Méjanès-Deux Ormes fait face à de fortes contraintes et difficultés bâtementaires imposant dans les cinq ans à venir une étude d'opportunité sur l'emplacement actuel, une reconstruction, ou une extension des locaux. La concertation des habitants autour de la politique de site devra prendre en compte cette donnée particulière.
- Halle Aux Grains : bibliothèque hébergée dans un bâtiment classé du centre ville, la Méjanès-Halle aux Grains bénéficie d'une attractivité conséquente malgré des freins apparents (signalétique peu visible, espace très contraint). Ce site pourra s'attacher à innover en matière d'accueil, de manière à notamment améliorer encore la cohabitation de publics très hétérogènes.

Action 2 : adapter la carte et les modalités de desserte des médiabus.

- Analyser le taux d'impact des dessertes actuelles du médiabus, les ressorts à mettre en œuvre et les freins à lever dans certains quartiers, par des échanges réguliers avec le service de la politique de la ville, et un lien étroit avec les intervenants de proximité.
- Impulser des projets spécifiques à des quartiers pour y redynamiser la visibilité et l'attractivité du médiabus : le quartier de Corsy bénéficiera, avec le centre Albert Camus, de propositions de médiations et d'actions culturelles sur les temps d'accueil des familles, avec pour objectif de faire de la venue du médiabus un repère, une habitude, créer un lien familial avec les habitants du quartier.

Axe 2 : mieux irriguer le territoire par l'action culturelle et le développement de points-relais.

Action 1 : développer une présence polymorphe de la lecture publique en s'appuyant notamment sur un Contrat Territoire Lecture 2021 – 2023.

- Faire des bibliothèques de quartiers, à l'occasion de la biennale d'art et de culture d'Aix-en-Provence, des « maisons créatives » pour lesquelles elles se mettront en lien avec les partenaires proches et accueilleront des propositions de partenaires de tout le territoire.
- A l'occasion de divers évènements, proposer des actions de médiations, notamment portées par le médiabus-animations, aux partenaires (été culturel de Beisson, festival d'Encagnane). La Biennale d'art et de culture viendra soutenir des projets déjà structurés pour les enrichir, permettre un déploiement plus important et créer des opportunités sur lesquelles capitaliser pour les années « entre-biennale ».
- Donner de l'ampleur au programme *Tout Le Monde dehors*, initié en 2020 en offrant aux Aixois une programmation festive dans des parcs, cours et jardins de différents quartiers, et en intégrant de nouveaux lieux et de nouveaux publics cibles.
- Pérenniser l'action *Dessine-moi un automne*, autour de l'illustration jeune public, dans le cadre du CTL 2021-2023 et au delà. Faire de cet évènement un point de repère pour les familles autour de l'illustration autant qu'un moment convivial, un temps de rencontres.
- Rendre plus visible la présence des bibliothèques hors les murs par une signalétique et une communication adaptée.
- S'appuyer sur la Maison des écritures contemporaines pour proposer des rencontres avec des artistes dans des lieux variés et « éloignés » de la culture.

Action 2 : faire de la bibliothèque Cézanne un partenaire privilégié dans les Hauts d'Aix.

Le quartier des hauts d'Aix est peu desservi par le réseau actuel des bibliothèques municipales. La bibliothèque associative Cézanne peut y jouer le rôle d'un relais de qualité et constituer un outil de préfiguration précieux pour la création, à plus long terme, d'un nouvel équipement municipal. Le CTL met donc l'accent sur ce partenaire naturel.

- Mutualiser les collections et offrir un accès aux ressources identiques à tout le réseau, intégrer la bibliothèque Cézanne dans la circulation des documents
- Développer des axes de programmation en commun, intégrer la bibliothèque Cézanne à *Dessine moi un automne* dans un premier temps, travailler les propositions ensemble sous la bannière des Maisons créatives.

- Étendre les propositions de service auprès de publics spécifiques, développer les liens entre le public du Relais des possibles (support administratif de la bibliothèque Cézanne) et Les Méjanes
- Partager les compétences : participation aux formations initiées par Les Méjanes pour l'équipe de la bibliothèque Cézanne, accompagnement du Relais des possibles sur des médiations avec ZEBUS...

Action 3 : un nouveau programme d'actions initié dans le quartier d'Encagnane.

L'installation de la bibliothèque Méjanes dans les locaux réhabilités de la Manufacture des Allumettes en 1989 s'intégrait dans une stratégie urbaine destinée à étendre le centre-ville et à le relier aux quartiers récents d'Encagnane et du Jas de Bouffan. Cette stratégie n'a pas réellement porté ses fruits. La bibliothèque peine toujours à toucher la population d'Encagnane pourtant proche mais tributaire de frontières sociales, urbanistiques et psychologiques. Une série d'actions auront pour vocation d'intégrer la lecture publique à la vie du quartier, de tisser et pérenniser ce lien.

- En s'appuyant sur la Biennale d'art et de culture, ouvrir des espaces d'expression aux habitants, avec le support de la bande dessinée et du fanzine, en présence d'auteurs et illustrateurs. À partir de cette matière créer des œuvres éphémères, comme une exposition de rue, ou plus durables, tels qu'un journal.
- Assurer la présence du médiabus lors du festival d'Encagnane, avec des propositions d'ateliers, de spectacles.
- Dans le cadre du partenariat avec le Relais des possibles, et avec le soutien du service de la politique de la ville, identifier un lieu pouvant accueillir la laverie solidaire et en faire un point relais des Méjanes dans le quartier, dont l'offre de ressources et de services reste à définir, avec les habitants.

Action 4 : étudier la faisabilité et la pertinence d'implantations d'autres points-relais dans la ville

Outre les Hauts d'Aix et Encagnane, le quartier de Corsy mérite par exemple une attention particulière : l'action menée à partir du service du médiabus peut conduire à la création d'un point relais dans le centre Albert Camus.

Axe 3 : conforter les actions hors-les-murs en direction des publics sous main de justice, des gens du voyage et des EHPAD.

Les Méjanes mènent depuis de nombreuses années un programme d'actions hors les murs en direction des publics empêchés ou éloignés. Il s'agira à la fois de le conforter et de le renouveler.

Action 1 : poursuivre les interventions à la Maison d'arrêt de Luynes I et mieux formaliser le partenariat avec l'administration pénitentiaire, le SPIP, avec l'aide de l'Agence Régionale du Livre, par la signature d'une nouvelle convention.

Action 2 : co-construire les propositions d'actions culturelles en prison et notamment la venue d'auteurs dans le cadre de la Maison des écritures contemporaines et des rencontres littéraires organisées ou coorganisées par les bibliothèques.

Action 3 : participer au dispositif « Passage » porté par l'Agence Régionale du Livre en lien avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (co-construction d'espaces de lecture en foyer ouvert).

Action 4 : renouveler les formes d'intervention sur l'aire d'accueil des gens du voyage au Réaltor (coin lecture au sein du centre social, projets d'expositions...), avec la signature d'une convention de partenariat avec ALOTRA.

Action 5 : dresser une cartographie des EHPAD et structures de services (logement, loisirs, repas) et de soins des seniors du territoire aixois et mener une étude prospective sur les possibles collaborations avec ces structures.

-

PARTIE 4. MOYENS ET CALENDRIER DU PROJET.

Le projet des bibliothèques et archives de la ville d'Aix-en-Provence se veut à la fois ambitieux et réaliste.

Il implique la mobilisation de moyens financiers importants, dont la partie investissements est précisément évaluée, s'agissant du grand chantier de la réhabilitation de la Méjanes-Allumettes. Ce projet-phare de la politique culturelle de la collectivité pour le mandat municipal 2020-2026 englobe la réalisation des études et travaux ainsi que le renouvellement complet des mobiliers sur le site central, mais aussi le déploiement de nouveaux équipements numériques, à l'intérieur d'un programme de développement numérique pour l'ensemble du réseau des bibliothèques et archives.

On rappellera ci-dessous les grandes données du plan pluriannuel d'investissement alloué à ce projet, ainsi que les principales sources de financement.

Le projet de réhabilitation de la Méjanes-Allumettes, le projet de développement numérique et plus largement le projet d'établissement appellent par ailleurs pour les cinq années à venir une attention particulière quant aux moyens de fonctionnement des équipements et à leur évolution, qui devra être à la fois maîtrisée et calibrée pour soutenir la hausse des niveaux de service et la création des nouvelles offres à l'attention des publics.

L'atteinte des objectifs définis dans le PCSES est largement tributaire de la capacité de l'établissement à mobiliser toutes les ressources humaines dont il dispose, à en optimiser la mise en œuvre, à trouver dans l'organisation du travail et des temps de travail, dans les modes de management adoptés, dans l'accompagnement des personnels au changement et à l'évolution des missions et pratiques professionnelles, dans l'amélioration des conditions matérielles de travail et dans l'attention portée à la qualité de vie et au bien-être au travail tous les leviers d'une implication la plus efficiente et la plus qualitative possible de l'ensemble des équipes. Les moyens humains dont dispose la Direction de la Lecture Publique, du Patrimoine écrit et des Archives doivent être à la fois optimisés et préservés à un niveau global d'effectifs constant sur la durée du projet pour en garantir la réussite.

1. MOYENS FINANCIERS

1.1. Investissement.

Réhabilitation de la bibliothèque Méjanès-Allumettes.

Le Conseil municipal du 26 mars 2021 a approuvé le périmètre de l'opération de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès-Allumettes, le nouveau scénario de distribution des fonctions et services ainsi que le budget prévisionnel de l'opération, qui s'élève à 19 200 000 € TTC.

montants en euros t.t.c.	Enveloppe prévisionnelle actualisée approuvée au cm du 26 mars 2021
Prestations de service et fournitures	2 516 296
divers diag sur existant	40 000
diagnostic de performance énergétique après trx	15 000
mission contrôle technique	75 600
mission coordination hygiène et sécurité	37 524
huissier (affichage pc)	1 000
certification envirobatBDM	14 172
prestations de communication	23 000
publicités (moe, tx, prestations sce)	10 000
fourniture mobilier	1 300 000
fourniture équipements numériques	1 000 000
Maîtrise d'œuvre	2 566 147
mission DIAG	153 975
mission DIAG complémentaire	23 936
mission base + missions complémentaires	2 147 376
1% artistique, y/c primes concurrents	110 000
mission O.P.C.	130 860
Travaux et fournitures	14 095 546
travaux de réhabilitation	13 200 000
travaux concessionnaires	70 000
révisions, divers et aléas	825 546
TOTAL OPERATION TTC	19 177 989

Bénéficiant déjà d'un co-financement de la Région Sud PACA dans le cadre du dispositif CRET 2018/2020, la Ville d'Aix-en-Provence peut également compter sur le soutien affirmé du Ministère de la Culture - Direction du Livre et de la Lecture – issu des enveloppes dédiées « Dotation Globale de Décentralisation (DGD) » pour les bibliothèques municipales mais aussi du dispositif

Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) pour le volet numérique du projet. Il s'agit de saisir l'opportunité offerte par le Plan de Relance venant doter le concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques d'une enveloppe supplémentaire sur les années 2021 et 2022. Pour cela, la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture, en lien avec la DRAC PACA, positionne l'opération de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès comme un des projets phares et emblématiques au plan national pour la DGD 2022. Par ailleurs, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite renouveler son soutien et apporter sa contribution financière dans le cadre du prochain Contrat de Développement et D'Aménagement (CDDA) décliné sur la programmation 2022/2024. Ainsi, le projet de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès et donc, la Ville d'Aix-en-Provence peut d'ores-et-déjà compter sur un co-financement certain de l'ordre de 10 millions d'euros. Les économies de dépenses énergétiques sont évaluées à 115 000 € TTC par an, ce qui représente 2 300 000 € TTC sur 20 ans.

Projet Bibliothèque Numérique de Référence.

Le renouvellement du label Bibliothèque Numérique de Référence par le Ministère de la Culture est escompté sur les années 2023 à 2025. Le développement des services numériques qui structure une partie importante du PCSES portera sur l'ensemble du réseau des bibliothèques et archives Méjanès. Un soutien financier conséquent est susceptible d'être apporté par l'État, dans la continuité du premier label.

La Bibliothèque patrimoniale et les Archives.

Le programme d'actions portant sur la bibliothèque patrimoniale et les archives (objectif n°4) appelle lui aussi à préserver une capacité d'investissement adaptée. Construire le patrimoine et les archives de demain, continuer d'enrichir ce patrimoine aixois et faire des Méjanès un véritable pôle de référence en matière de sources et de documentation sur Aix et la Provence, suppose de maintenir, voire d'augmenter le budget d'acquisition et de mobiliser toutes les formes possibles de cofinancement (Etat, collectivités, mécénat) dans le cas d'œuvres ou de fonds exceptionnels.

Par ailleurs, il convient de doter le service des archives d'un logiciel métier. Enfin, des opérations de restauration préventive (incluant la reliure administrative) et curative doivent être menées, pour transmettre le patrimoine aux générations futures.

On notera que si certaines améliorations des installations techniques du bâtiment Michel-Vovelle seront menées dans le cadre du contrat en GER (Gros entretien et renouvellement des matériels), d'autres devront être prises en charge séparément.

Initialisation d'une nouvelle collection de jeux

L'acquisition d'une véritable collection de jeux et de jouets, à l'usage des différentes bibliothèques du réseau, à déployer notamment dans les différents espaces de la Méjanès – Allumettes à la faveur de la réhabilitation (salle dédiée au jeu en nef Est, présence du jeu dans l'espace Jeunes publics, cour carrée), doit pouvoir mobiliser un budget d'investissement spécifique. L'État soutient financièrement ces opérations d'initialisation de collections sur des crédits DGD.

1.2. Fonctionnement.

Développement et renouvellement des collections de lecture publique

Parce que les collections restent dans les bibliothèques le socle de toutes leurs actions, et que leur renouvellement et leur enrichissement continus sont les gages d'une adaptation permanente à l'évolution des connaissances et au flux de l'information, la première préoccupation à avoir, en termes de moyens de fonctionnement, est celle des crédits documentaires. On visera l'objectif d'atteindre a minima le ratio de 2€ / habitant pour le budget annuel d'acquisition de documents (livres imprimés, presse, abonnements numériques etc.) et de satisfaire ainsi aux recommandations nationales. Pour une ville d'actuellement 145 000 habitants, en croissance progressive, il s'agit de parvenir à un budget de 300 000 € annuel dans les quatre années à venir.

Ce paramètre financier est d'autant plus déterminant qu'il conditionne l'accompagnement des nouveaux services et des nouvelles offres de collections à la Méjanes-Allumettes ainsi que des politiques de site et des points-relais lecture dans les quartiers.

Le Contrat Territoire Lecture

À ce titre, la mise en œuvre du PCSES s'appuie sur le dispositif de Contrat Territoire Lecture par lequel la Ville et l'État engagent, à parité, des moyens dédiés au développement de la lecture publique sur le territoire. Le CTL, conclu pour les années 2021 à 2023, viendra soutenir, pour un montant cumulé maximum de 180 000 €, des actions culturelles et de médiations sur l'ensemble du territoire et un emploi contractuel de catégorie C pendant deux ans, avec pour objectif de créer des terrains favorables à l'implantation de points lecture au sein de structures partenaires.

Programmation culturelle et communication

Faire des bibliothèques des lieux d'effervescence culturelle et artistique, les doter de locaux conçus et équipés pour accueillir une grande diversité d'évènements (lectures, conférences, ateliers, concerts, projections...), depuis la grande exposition patrimoniale d'envergure nationale jusqu'aux formes les plus modestes impliquant des publics ciblés, structurer de véritables saisons culturelles autour de quelques grands temps forts et s'intégrer au nouveau calendrier des biennales d'art et de culture d'Aix en Provence, qui vont fédérer les initiatives et nourrir les partenariats, faire du soutien à la création un des axes forts de l'action des bibliothèques, notamment par la création de la Maison des Écritures Contemporaines, redynamiser la mission éducative des bibliothèques et archives en direction des publics scolaires, ainsi que la mission sur les publics du champ social et du handicap, tout cela conduit à une nouvelle évaluation des besoins en moyens financiers et incite à la recherche de nouvelles sources de financement extérieur.

Patrimoine et archives municipales

Un certain nombre d'opérations, notamment celles de traitement des fonds, nécessitent des renforts dédiés, notamment sous forme de stages gratifiés, qui permettent d'intégrer des étudiants en master « Métier des archives et des bibliothèques » à la vie du service et d'avancer de manière efficace dans des tâches bien définies.

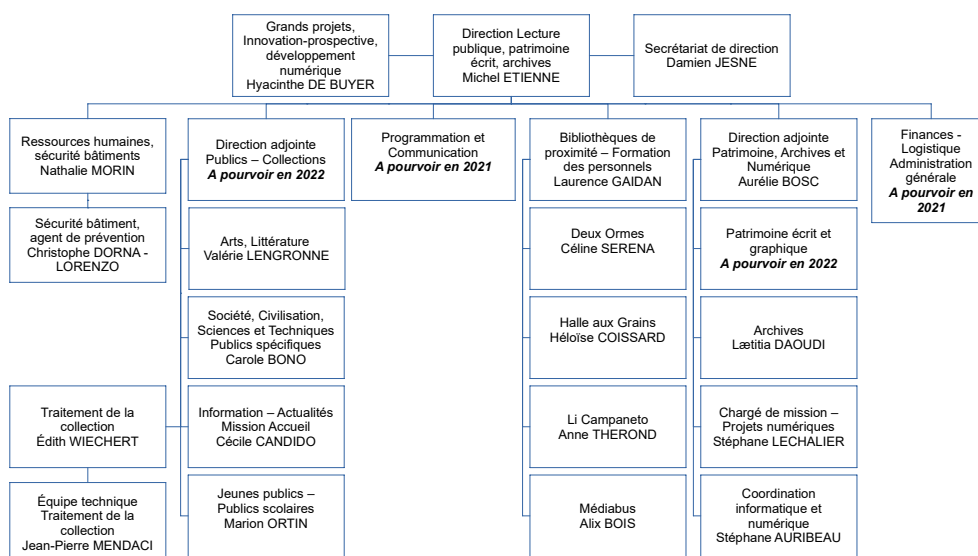
Par ailleurs, la reprise de l'arriéré accumulé depuis 40 ans dans les services ne peut être menée à bien avec les seules forces du service des archives. Il convient, comme c'est le cas en 2021 pour le service de l'urbanisme, de bénéficier de vacances pour arriver à une remise à niveau de l'archivage dans un certain nombre de services et, parallèlement, de mettre en place des procédures pour des versements réguliers d'archives.

2. Ressources humaines

La Direction de la Lecture Publique, du Patrimoine écrit et des Archives dispose d'un service en charge des Ressources humaines dont le rôle est d'assurer, en interface avec la Direction des Ressources Humaines de la Ville, le suivi de la situation administrative des agents, la gestion des temps de travail, la prévention et la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail. Il assure également la gestion du planning des agents des bibliothèques sur les postes de service public et vient en appui à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à l'organisation de la formation continue des personnels. Ce service est mobilisé sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'accompagnement des actions inscrites au PCSES 2021 – 2025.

2.1. Réorganisation des services, réorganisation du travail

L'organigramme actuel de la direction est le résultat d'adaptations successives.



De nouvelles missions, de nouveaux responsables.

Au cours de l'année 2021, les bibliothèques de proximité ont été placées sous l'autorité d'une cheffe de service. Un certain nombre de missions transversales au réseau des bibliothèques Méjanès ont été identifiées et confiées à de nouveaux responsables : mission Publics scolaires, mission Accueil, coordination du développement numérique, la mission sur les publics du champ social et du handicap a donné lieu à une titularisation en catégorie A. Il s'agit de continuer à adapter l'organigramme aux grands projets à déployer et à l'évolution du service offert aux usagers, notamment à la faveur des départs à la retraite.

Des missions clairement établies.

Chaque départ d'agent (retraite, mutation etc.) conduit à une adaptation ou redéfinition du poste laissé vacant, de manière la plus prospective possible.

Cette adaptation continue des postes s'intègre à une démarche plus globale de refonte des emplois-types des bibliothèques (adossés aux niveaux de responsabilité du RIFSEEP) tels qu'ils sont aujourd'hui définis dans la collectivité. L'objectif consiste à mettre à jour les intitulés et la description du socle des missions qui les caractérisent, pour mieux rendre compte de ce que devient le métier de bibliothécaire, aux différents niveaux sur lesquels il se décline. L'emploi-type de « Gestionnaire de collections », ayant pour grade de référence celui d'assistant de conservation, pourrait par exemple devenir « Gestionnaire – médiateur en bibliothèque ».

À partir de cette grille actualisée des emplois-types, de véritables fiches de poste, individualisées et conçues comme des outils d'organisation du travail, de suivi des missions et de management, devraient pouvoir être produites pour chaque agent.

La réorganisation du travail : accueil et médiation.

Dans un contexte de forte pression budgétaire, la réflexion sur l'optimisation de l'organisation et des moyens humains et sur l'aménagement des temps de travail est primordiale. Elle s'inscrit dans la démarche initiée par le Département des Ressources Humaines pour l'ensemble des services de la collectivité, elle bénéficie de son appui et support.

C'est à l'organisation du travail lié à l'accueil des usagers et à la médiation qu'on accordera la priorité dans les bibliothèques et archives, et tout particulièrement sur le site de la Méjanès – Allumettes.

Ce chantier se décompose ainsi :

- Engager une démarche Qualité de l'accueil (enquête auprès des publics, auto-évaluation interne, charte de bonnes pratiques ...) et d'évaluation de cet accueil, tant en termes quantitatifs (pour bien adapter les ressources mobilisées aux variations de la fréquentation) qu'en termes qualitatifs
- Redéfinir la gouvernance de l'accueil : à la fois en termes de management de l'accueil, d'organisation et de gestion technique de l'accueil comprenant l'administration du logiciel de gestion des temps et activités
- Créer un référentiel des postes d'accueil, définissant pour chacun des postes : périmètre des fonctions, tâches, effectif requis, compétences attendues, conditions de travail – gestion du temps, durée des plages, outils à disposition, procédures.
- Formaliser les missions d'accueil des agents dans leur fiche de poste : postes occupés (à titre principal, secondaire), besoins de formation, quotas d'accueil, mobilité, niveau de polyvalence, en intégrant le bénéfice apporté par l'automatisation des opérations de tri des documents en retour (installation d'un robot-trieur)
- Actualiser le protocole d'aménagement des temps de travail, sur la base du système de variabilité du temps de travail actuellement en vigueur.

Cette démarche associe des objectifs indissociables d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur, de montée en compétences et en motivation des bibliothécaires, et de progression dans les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Elle ne peut être conduite que de manière concertée et participative.

Elle devra reposer sur une vue prospective de l'évolution des heures d'ouverture au public et intégrer des scénarii d'élargissement (dimanche, lundi, soirées ...).

Les autres pans d'activités des bibliothèques et archives n'échappent pas à cette nécessité de réinterroger l'organisation du travail : traitement des collections, actions culturelles, gestion des transactions etc.

2.2. Effectifs et recrutements.

Le tableau des effectifs de la Direction Lecture Publique, Patrimoine Écrit et Archives comprend 113 agents (titulaires, stagiaires, contractuels permanents) au 31/12/2020.

L'effectif présent en activité est en réalité inférieur et diminué d'une vingtaine d'agents (disponibilité pour raison personnelle, maladie longue durée, départs retraite, mutation).

Quelques postes vacants ont été supprimés ces dix dernières années. Des contractuels non permanents de catégorie C sont cependant recrutés chaque année pour pallier ce manque d'effectif (4 contrats de 20h et 5 contrats 8h hebdomadaires) pour exercer les missions les plus

basiques mais essentielles dans les bibliothèques (rangement des documents, relation avec les usagers pour les prêts/retours...).

Les plans de recrutement établis annuellement avec le Département des Ressources Humaines se basent aujourd'hui sur un effectif presque constant, mais dans le cadre d'une gestion budgétaire fortement contrainte.

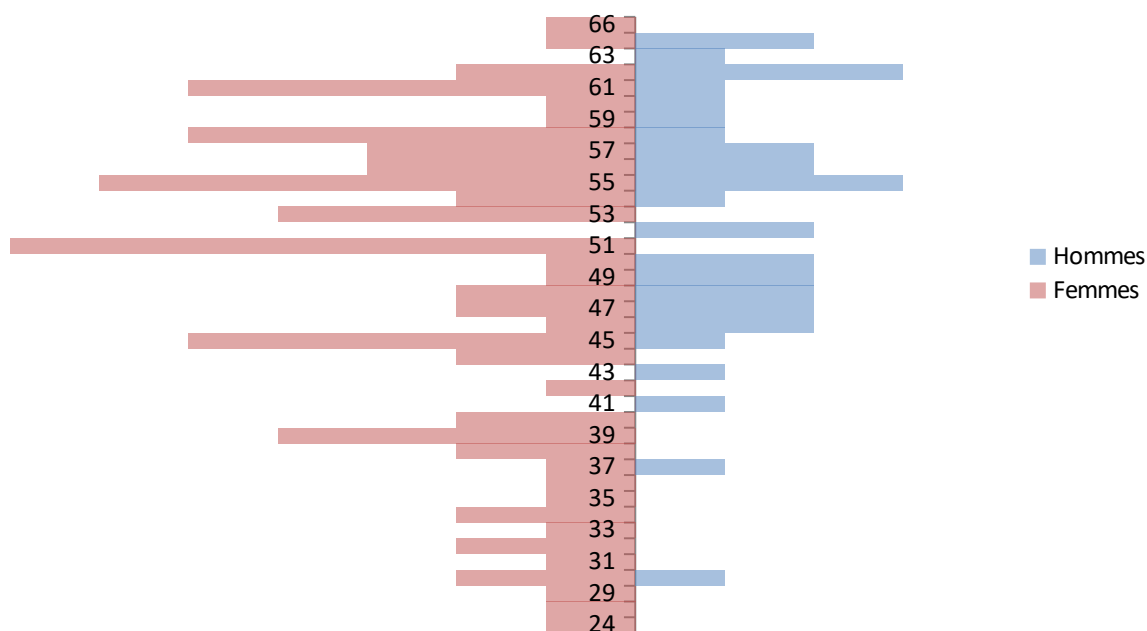
Pour les années 2021 et 2022, les départs prévisibles (retraite/mutation/mobilité interne) sont nombreux : 8 agents de catégorie C, 5 agents de catégorie B et 6 agents de catégorie A.

Le maintien de cet effectif sur les années de déploiement du PCSES est pourtant un paramètre déterminant de la réussite du projet.

La pyramide des âges au 30/12/2020 nous permet de constater que l'âge moyen des agents est élevé et que le renouvellement des effectifs sera un sujet ces prochaines années.

Il est difficile malgré tout de prévoir les besoins de recrutement pour les années suivantes, car nous avons peu de visibilité des départs en retraite ; en effet, de plus en plus d'agents prennent leur décision de départ seulement six mois avant leur départ effectif et ils ont la possibilité de travailler jusqu'à 67 ans.

Pyramide des âges des agents permanents de la Direction Lecture Publique Patrimoine Ecrit au 31/12/2020



Pour les moyens en Ressources Humaines afférentes au PCSES 2021-2025, malgré le contrôle important de la masse salariale, le principe de la redéfinition systématique des postes à pourvoir et le redéploiement des ressources internes en fonction des nouvelles priorités de l'établissement, devraient permettre cependant de :

- conforter le pôle programmation culturelle et communication, dans la perspective de la création de la Maison des Écritures Contemporaines,
- pérenniser le poste de conseiller numérique, aujourd'hui pris en charge par l'État pour les années 2022 et 2023, ainsi que l'emploi gagé sur le Contrat Territoire Lecture et financé pour moitié par l'État sur ces mêmes années 2022 et 2023,
- faire évoluer le pôle Jeunes publics à la Méjanès–Allumettes,
- déployer la mission éducative sur le réseau,
- développer l'offre de jeux,
- créer de nouveaux services numériques.

2.3. Formation continue

Une mission a été confiée à un des membres du collectif de Direction pour mieux coordonner l'élaboration du plan pluriannuel de formation interne et renforcer l'accompagnement des encadrants sur la formation des agents.

Une journée professionnelle complète doit pouvoir être proposée annuellement à l'ensemble des personnels, centrée sur les évolutions les plus prégnantes du métier et des pratiques professionnelles.

Un effort soutenu est attendu sur les thèmes suivants : outils et usages du numérique en bibliothèque, qualité de l'accueil, actions sociales des bibliothèques, offre de jeux (collections, médiation)...

Les bibliothèques et archives s'inscrivent en outre dans les grands axes de la collectivité en matière de formation des personnels :

- La sécurité et la santé des agents.
- La prise en compte des enjeux du développement durable dans les métiers.
- La mise en place de formations à l'attention des cadres sur les procédures RH .
- Innovation managériale, nouveaux outils collaboratifs, intelligence collective.

2.4. Conditions de travail et bien-être au travail.

Le réaménagement du bâtiment de la bibliothèque Méjanès-Allumettes va se traduire pour la période 2023-2025, par un chantier en milieu ouvert : la redistribution des bureaux et des espaces publics supposera un soutien logistique important des services techniques de la Ville avec l'établissement d'un phasage précis des déménagements successifs.

On relève des enjeux forts en terme d'ergonomie pendant toute la durée du chantier et après cette période avec une amélioration prévue de l'espace de travail interne pour l'équipe « traitement et

équipement des collections » (20 agents) et la création de nouveaux bureaux pour le pool des agents administratifs/techniques (12 agents).

Plus globalement pour l'ensemble du bâtiment, les paramètres suivants feront l'objet d'une attention particulière : surfaces, bruit, luminosité, ambiance thermique, ergonomie des bureaux et des installations, accueil du public, flux de circulation, moyens de travail techniques et informatiques.

Les chefs de service et responsables de pôle culturel de la bibliothèque ont été associés dès la phase de conception, afin qu'ils participent à l'élaboration des espaces de travail en tenant compte des contraintes et des besoins de l'activité.

Le réaménagement de la bibliothèque aura un impact sur la vie au travail, avec pour les agents un temps de réappropriation des nouveaux espaces (bureaux, espaces publics, salle de pause) et des incidences sur la façon de travailler des agents, particulièrement pour ceux qui sont en position d'accueil du public.

En parallèle, la Direction mène depuis le début de l'année 2021 un projet d'amélioration de la qualité de vie au travail qui comprend une mission liée à la vie de l'établissement et au bien-être au travail, confiée à la cheffe de service Ressources Humaines.

Une démarche participative de réflexion sur ce thème fait l'objet d'un groupe de travail réunissant une dizaine d'agents ; des propositions devraient aboutir à la mise en place dès 2022 d'actions concrètes afférentes notamment à l'amélioration de la communication interne : cafés info RH - communauté de pratique pour certains encadrants (responsables de pôle culturel) - santé et lutte contre les troubles musculo-squelettiques - matinées doléances etc.

3. ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

Ne sont repris ici que les chantiers les plus importants, et dont la planification est précisément échelonnée dans le temps, ou circonscrite à une période bien déterminée.

Régionalisation de la bibliothèque Méjanes – Allumettes	2021				2022				2023				2024				2025				2026																							
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Phases études d'Avant Projet Sommaire - Avant Projet Définitif																																												
CM d'approbation de l'A.P.D. et autorisation appels d'offres travaux et signature marchés								X																																				
Phase d'études PRO / DCE																																												
Consultation des entreprises																																												
Travaux préparatoires																																												
Travaux phase 1 : Nef Est, bâtiment Accueil, fondation Saint-John-Perse																																												
Travaux phase 2 : Nef Ouest, Institut de l'Image, cafétéria																																												
Travaux phase 3 : Bâtiment central (info-actualités, expositions, salle d'animation)																																												
Projet Bibliothèque Numérique de Référence																																												
Préparation des nouveaux services à la Méjanes – Allumettes : salle de formation – médiation numérique, salle de fabrication numérique, robot-tireur, boîte de retour																																												
Préparation des nouveaux services à la Méjanes – Allumettes : salle de pratique musicale																																												
Préparation des nouveaux services à la Méjanes – Allumettes : équipements des salles d'animation et d'exposition, totems de communication dynamique et tables tactiles d'information, postes publics d'accès à internet et tablettes, sonorisation des espaces, extension du contrôle d'accès...																																												
Numérisation Patrimoine et archives																																												
Bibliothèques de proximité																																												
Elaboration des politiques de site / Adaptation des dessertes du médiabus																																												
Contrat Territoire Lecture																																												
Programmation culturelle																																												
Biennales d'Art et de Culture																																												
Exposition patrimoniale d'envergure																																												
Maison des Ecritures Contemporaines																																												
Elaboration de la charte de l'action culturelle																																												
Démarche qualité de l'accueil																																												
Elaboration de la charte de l'accueil																																												
Nouveau protocole d'aménagement des temps de travail																																												
Etude sur les nouveaux horaires d'ouverture																																												
Politique documentaire																																												
Elaboration de la charte documentaire																																												
Bibliothèque patrimoniale et archives																																												
Poursuite du signalement des documents (manuscrits, archives privées, imprimés...)																																												
Plan d'urgence : validation																																												
Logiciel de gestion et de diffusion des archives : lancement du marché, installation, mise en production																																												
Système d'archivage électronique : étude et consultation																																												

4. L'ÉVALUATION

En dehors de la réponse aux grands enjeux d'une bibliothèque accueillante, outil d'émancipation et de construction de la personne et du citoyen, lieu de l'expérience culturelle et artistique, et capable à la fois d'irriguer le territoire de la commune et de rayonner largement au delà de ses limites, l'efficacité des bibliothèques et archives pour remplir les grands objectifs fixés peut être mesurée par 12 indicateurs permettant une évaluation de la progression sur le moyen terme.

Indicateur n°1 : Evolution du nombre d'inscrits

Indicateur n°2 : Composition du public (âge, genre, CSP, lieu de résidence)

Indicateur n°3 : Nombre d'entrées afin de mesurer la fréquentation

Indicateur n°4 : Taux de renouvellement des collections

Indicateur n°5 : Nombre d'emprunts et de mouvements de documents sur le réseau

Indicateur n°6 : Part des collections adaptées (accessibles aux publics du champ social et en situation de handicap) ou d'un nouveau type (jeux et jouets)

Indicateur n°7 : Nombre d'imprimés anciens catalogués et de fonds de manuscrits et archives privées traités

Indicateur n°8 : Volume d'archives collectées et traitées (papier, numérique) dans le cadre des versements réglementaires en provenance des services de la Ville

Indicateur n°9 : Nombre d'actions de médiation et actions culturelles par grands domaines et le nombre de personnes touchées :

- En direction des publics en situation de handicap
- En direction des publics dits éloignés de la culture

Répondant à l'enjeu :

- De promotion de la lecture
- De participation des publics
- D'accompagnement de la réussite scolaire et de la formation
- D'accompagnement de la parentalité
- De sensibilisation au développement durable
- De construction de l'esprit critique
- De soutien à la création et aux écritures contemporaines
- De l'Éducation aux médias et à l'information
- De l'inclusion numérique
- De la valorisation du patrimoine écrit et des archives
- En hors-les-murs (publics sous main de justice, gens du voyage)

Indicateur n°10 : Nombre de points-relais lecture créés et de nouveaux partenaires associés dans le cadre de la politique d'irrigation du territoire

Indicateur 11 : Satisfaction des publics (qualité et lisibilité des aménagements provisoires pendant le chantier de la Méjanes – Allumettes, enquête à l'ouverture)

Indicateur n°12 : Part des agents ayant participé à une formation au minimum et part des agents ayant participé à une formation prioritaire liée aux axes du PCSES

Enfin, il s'agit de développer au sein des équipes une pratique régulière et plus spontanée de l'évaluation afin de :

- Produire des données sûres, harmonisées et faciles à collecter
- Connaître les collections de l'ensemble du réseau et mesurer leurs usages
- Estimer les résultats des actions culturelles au-delà des chiffres de fréquentation
- Construire les services et les actions les plus pertinentes par rapport aux objectifs définis et penser leur efficacité dès la rédaction des projets
- Évaluer l'efficacité et l'efficience des actions et des services et en tirer des enseignements.